

## Deuxième séance, mercredi 18 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DIAF-2	Rapport et comptes	Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2021	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction de l'économie et de l'emploi	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-CE-286	Rapport d'activité	Relations extérieures	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-58	Rapport d'activité	Commission des affaires extérieures du Grand Conseil	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-CE-286	Rapport d'activité	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens

<b>Signature</b>	<b>Genre d'affaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Traitement</b>	<b>Personnes</b>
2022-DICS-5	Rapport d'activité	Rapport d'activité 2021 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Bilan, Annexe aux comptes	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Comptes généraux de l'Etat de Fribourg (2021)	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-CE-286	Rapport d'activité	Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2021	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DFIN-34	Comptes de l'Etat	Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg (2021)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-10	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-GC-172	Mandat	Assurer des moyens suffisants pour notre Université	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Hubert Dafflon Claud Chassot Achim Schneuwly Claude Brodard David Bonny Antoinette de Weck Bruno Marmier Philippe Demierre Stéphane Sudan <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-GC-170	Postulat	Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu ou pas qualifié	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Gaétan Emonet Eliane Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-GC-148	Postulat	Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Stéphane Sudan Caroline Dénervaud

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens
2021-GC-157	Postulat	Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens
2022-GC-76	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 1	Scrutin uninominal	
2022-GC-77	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 2	Scrutin uninominal	
2022-GC-78	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 3	Scrutin uninominal	
2022-GC-79	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 4	Scrutin uninominal	
2022-GC-80	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 5	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Jean-Daniel Wicht, Pascal Lauber, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher, Bertrand Morel, Dominique Zamofing, Laurent Dietrich et Pauline Robatel.

MM. Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

## **Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34**

### **Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)</b>
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)</b>
Remarque:	<b>Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.</b>

#### **Examen de détail**

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** L'excédent de charges des comptes de fonctionnement de la DIAF se monte à 91 637 353 frs, soit un montant de 4,58 millions de francs supérieurs au budget 2021. Cela est dû à des charges supérieures tout comme des revenus inférieurs au budget.

Le compte des investissements s'élève à 21 958 85 frs et se situe en dessous du budget, qui prévoyait des investissements à hauteur de 24 402 000 frs. Cette différence d'environ 2,5 millions provient d'une part du SAgri, qui n'a pas accordé autant

de subventions et de prêts que prévu et d'autre part du compte des investissements de Grangeneuve, qui pour des raisons comptables indique des charges inférieures au budget.

L'excédent de charges est supérieur au budget dans toutes les préfectures. Cela s'explique par des émoluments et des amendes toujours inférieures au budget. Dans les districts du Lac et de la Singine, il y a des pertes sur créances liées aux amendes délivrées à des conducteurs étrangers sur l'autoroute, difficilement récupérées.

Les charges sont de manière générale maîtrisées. Des dépassements dans les frais de personnel des Préfectures de la Sarine, de la Gruyère et de la Veveyse sont dus à des ressources supplémentaires accordées pour compenser l'engagement des préfets dans la gestion de la pandémie. Il est à relever que cet engagement a été très différent dans les diverses préfectures. Ces dépassements ont été compensés ailleurs, notamment à Grangeneuve.

L'excédent de charges du SAgri est supérieur au budget à hauteur d'environ 2,35 millions. Les charges sont légèrement supérieures au budget, mais les revenus sont inférieurs à hauteur de 1,7 million. Comme l'année précédente, la différence provient principalement des rubriques «impôt sur la diminution de l'air agricole» et «taxe sur la plus-value» avec 2,2 millions de recettes en moins comparé au budget. La taxe sur la plus-value n'a généré aucun revenu, alors que le budget prévoyait 480 000 frs.

Les paiements directs restent stables en comparaison avec 2020 avec 186,6 millions. Les subventions pour les améliorations foncières et les constructions rurales ont augmenté en comparaison avec les années précédentes, même en tenant compte de la dépense exceptionnelle de 1 million pour le projet de développement régional «Bio-Gemüse Seeland».

Les charges du SAAV s'élèvent à 15,5 millions et dépassent le budget d'environ 470 000 frs. Les revenus totalisent 6,1 millions et correspondent au budget, ce qui résulte à un excédent de charges de 9,4 millions. Le dépassement des charges vient d'une part de la rubrique du «traitement du personnel auxiliaire» et d'autre part de la rubrique des «prestations de service par des tiers». Le personnel auxiliaire supplémentaire était nécessaire pour absorber le travail supplémentaire dû à la BVD.

L'excédent de charges du SFN est d'environ 700 000 frs supérieur au budget. Malgré que les charges soient moins hautes que le montant budgétisé, il manque 1,5 million de revenus. Les dépenses dans le cadre des conventions-programme (2020-2024) n'ont pas atteint la hauteur prévue et il y a donc 1,25 million de subventions en moins de la part de la Confédération.

Les ventes des vins du vignoble du Lavaux étaient satisfaisantes avec un chiffre d'affaires de 1,7 million, ce qui correspond à une augmentation de 350 000 frs par rapport à 2020. Cependant, la situation phytosanitaire a été particulièrement difficile pour la production biologique avec des attaques massives de mildiou et d'oïdium. La récolte était en conséquence très faible et la valeur des stocks de vins en cave a diminué de 615 873 frs. Un prélèvement de 432 435 frs du fonds des vignes était alors nécessaire pour équilibrer le centre de charges. Le fonds des vignes s'élève encore à 801 378 frs.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

---

## Rapport d'activité 2021-CE-286

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier</b> , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022</b> ( <i>BGC mai 2022, p. 1368</i> )
Remarque:	<b>Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.</b>

---

### Discussion

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Un rapport comme d'habitude très complet, je vais me limiter à quelques points qui nous ont semblé important. Le Covid a bien entendu impacté directement les services de la DIAF.

Notre canton a connu une première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet historique de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La DIAF a poursuivi l'accompagnement des travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg jusqu'au vote consultatif du 26 septembre 2021. Une délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales a présenté la position du Conseil d'Etat lors de onze soirées d'information. Elle a également préparé à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil un projet de soutien financier extraordinaire de 100 millions de francs en cas de fusion du Grand Fribourg.

Le net rejet du principe de la fusion lors du scrutin de septembre a incité l'assemblée constitutive à planifier sa dissolution. Le Conseil d'Etat attend de sa part un rapport détaillé sur ses travaux.

Le Service des communes a préavisé, à l'intention des directions compétentes, 256 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final.

La pisciculture d'Estavayer a continué d'occuper le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la DIAF et de la DAEC en 2021. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire (CEP) a été discuté en octobre au Grand Conseil. La CEP est arrivée à la conclusion que le montant d'environ 1,5 million, indiqué par le Conseil d'Etat pour la remise en état, était correct. Parallèlement, elle a également recommandé d'accepter la motion populaire demandant la remise en état de la pisciculture. Le Grand Conseil a donné suite à la motion en novembre.

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 583 demandes de naturalisation ordinaire en 2021. Parmi ces 583 dossiers de naturalisation ordinaire, 309 concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Le SFN a connu de nombreux départs de personnel en 2021, notamment en raison du changement de régime de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Ce sont près de 15% de l'effectif total qui ont été remplacés le détail nous a été fournis par la Direction.

Au SAAV, la pandémie de COVID-19 a poussé le Service à s'adapter constamment. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions usuelles. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population du canton dans le cadre de la lutte contre ce nouveau virus pandémique, ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite COVID et de la Cellule de coordination cantonale. Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. La filière de dépistage virologique du SARS-COV-2, mise en place en 2020 pour le compte de l'HFR, a été maintenue jusqu'à fin avril 2021. A la suite de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le SAAV a enregistré neuf départs à la retraite fin 2021. Ces remplacements, en plus des départs naturels, le renouvellement de cinq places d'apprentissage et de quatre postes de stagiaires, ont engendré un travail de recrutement et de suivi administratif important. Certains postes sont encore vacants, le marché étant particulièrement sec pour certaines fonctions spécialisées.

En 2021, Grangeneuve a travaillé à la fusion avec le Service de l'agriculture. Ce rapprochement, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, vise à faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers agricoles et à renforcer la défense homogène des intérêts du canton. Il s'inscrit dans le développement global du Campus Grangeneuve-Posieux et dans la relocalisation de l'ensemble du secteur agriculture et nature de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur le site.

Nadine Degen est la future cheffe de la section «Agriculture» de Grangeneuve et intègre le conseil de direction de Grangeneuve comme seconde directrice adjointe. Elle prend la tête de la nouvelle section, qui reprend les tâches du Service de l'agriculture et du Centre de conseil agricole.

Le 24 septembre 2021, la nouvelle ferme laitière a été inaugurée. Elle représente un outil essentiel pour la formation et la vulgarisation des techniques les plus avancées aussi bien pour la production traditionnelle que pour des exploitations modernes répondant à l'agriculture 4.0. La ferme-école fera de Grangeneuve une référence sur le plan national et confortera l'Institut dans son rôle de modèle pour les élèves, les agriculteurs et agricultrices, les acteurs et actrices de la filière alimentaire du canton.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie le rapporteur pour ces propos. Comme vous avez pu l'entendre, l'année 2021 a été riche, intense. J'aimerais ici remercier les collaborateurs qui ont fait preuve d'agilité et de souplesse dans une période mouvementée.

**Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR).** Je profite de l'étude du rapport de gestion de la DIAF pour poser quelques petites questions: d'abord sur la pisciculture d'Estavayer, puis sur le Conseil des jeunes.

Tout d'abord et suite à l'article paru dans la Liberté d'hier au sujet des pertes en alevins survenues à la pisciculture de Colombier, j'aimerais savoir ce qu'en pense le Conseil d'Etat et s'il est toujours satisfait de la collaboration avec Colombier.

Deuxième question: qu'en est-il de la création d'un CoPil ou d'une commission chargée de mettre en œuvre la motion populaire au sujet de la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer? Pour mémoire, la motion populaire acceptée en plenum en octobre dernier demandait la remise en fonction des installations de la pisciculture. Les différents groupes ont été contactés il y a plusieurs mois pour désigner leurs représentants, et depuis lors, plus de nouvelles! Cela est pour le moins déconcertant, vous en conviendrez.

Enfin et dans un tout autre registre, je souhaiterais avoir quelques informations supplémentaires sur le Conseil des jeunes. On peut lire dans le rapport de gestion que l'année a été difficile en raison de la pandémie, mais surtout qu'une partie des membres s'est découragée et que le recrutement est difficile. Qu'en est-il vraiment et de quelle manière le Conseil d'Etat

pense-t-il apporter du soutien à cet organe si important pour la formation des futurs citoyens. Si j'osais, je me permettrais de suggérer aux services de l'Etat la création d'un flyer présentant le Conseil des jeunes. Celui-ci pourrait être distribué aux classes de 11<sup>ème</sup> année du CO dans le cadre du cours de citoyenneté. Les élèves intéressés par la politique, je vous promets qu'ils existent, pourraient ainsi poursuivre leur démarche en intégrant le Conseil des jeunes.

Je remercie le commissaire du Gouvernement des éclairages et réponses qu'il voudra bien apporter à mes questions.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Je reviens auprès du Conseil d'Etat parce que j'ai été interpellée par la réponse qu'il a donnée suite à une question qui a été déposée concernant l'engagement, à titre de lieutenant de préfet à 100%, d'une personne qui est syndic d'une grande commune. Pour avoir été syndic d'une plus petite commune, j'ai pu constater et chacun le sait que ce mandat est très chronophage et qu'il nécessite une très grande disponibilité. Assumer en plus un poste à 100% me laisse interrogative. Je pense que cela se fera forcément au détriment soit de la population du district, soit au détriment des citoyennes et citoyens de la commune.

J'aimerais ajouter un point qui me paraît important, c'est celui des compatibilités des mandats. Il est indéniable qu'il y aura des conflits d'intérêts. Pour avoir été au front, j'ai pu le constater. Je suis donc surprise de constater que M. le Préfet a dit dernièrement dans la presse que c'était une question politique, car pour moi, c'est vraiment une question de tout simple bon sens et de fonctionnement. Dans mon district, il y avait un collaborateur administratif qui avait été nommé à la préfecture et il a démissionné de son poste de conseiller communal simplement pour respecter la séparation des pouvoirs et pour ne pas être en porte-à-faux avec certaines décisions de la préfecture qui sont prises envers les communes.

Je me pose donc la question: est-ce que le Conseil d'Etat envisage d'émettre des critères pour que des postes aussi exposés et au service de la population ne posent pas de problème de compatibilité?

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Concernant la pisciculture, nous n'en avons pas particulièrement parlé en CFG sachant que cela date d'octobre 2021. C'est un peu court pour avoir des informations. En tout cas, pour les comptes 2021, cela ne laissait que deux mois.

Concernant le lieutenant de préfet de la Gruyère, c'est selon moi une affaire qui concerne 2022 et pas du tout les comptes 2021.

Nous n'avons pas parlé du Conseil des jeunes en CFG.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Concernant l'accident qui est arrivé à la pisciculture pour l'élevage de brochets, il faut savoir qu'on parle ici de l'alevinage et que c'est très difficile. On a des études qui tendent à nous démontrer que l'alevinage est inutile dans les lacs et on essaie de trouver les solutions pour que ces alevins ne décèdent pas le lendemain de leur mise en liberté. Cela ne touche ici pas le lac de Neuchâtel, parce que c'est le Service qui a essayé de faire un test. Les alevins les plus petits ont été déversés dans le lac de Neuchâtel et ne sont pas touchés. Par contre, pour les lacs de Schiffenen ou de la Gruyère, où on voulait mettre des brochets, on a fait une tentative d'aller avec des brochets plus grands pour arriver à de meilleurs résultats. Cette tentative a été infructueuse malheureusement. Elle tombe à un mauvais moment, mais ceci n'est pas lié à la pisciculture elle-même ou au fonctionnement de celle-ci. Ceci est lié à des tentatives d'améliorer l'alevinage et surtout les conséquences de l'alevinage, c'est-à-dire donner un potentiel de survie à ces alevins, qu'ils soient plus grands. L'expérience a été faite. Je pense qu'elle ne sera plus reproduite au vu du résultat.

Concernant la commission, j'ai essayé de mettre aussi de la pression. Les demandes aux groupes ont été faites. Il y a la recherche d'un expert qui est en cours et qui doit être nommé pour accompagner la commission. Je vais m'inquiéter pour que vous soyez convoqués au plus vite.

Concernant le Conseil des jeunes, il faut savoir que ce conseil vit des hauts et des bas en fonction des départs et des arrivées et ce n'est pas toujours idéal. Je retiens l'idée d'une meilleure communication avec un flyer. Je trouve que c'est une proposition intéressante. Je vais la discuter à l'interne du Service. Il est vrai que cela se fait beaucoup par du bouche-à-oreille actuellement entre ceux qui partent et ceux qui arrivent. Le fonctionnement n'est pas toujours optimal. Néanmoins, il est important et il est soutenu. On essaie aussi de lui laisser une certaine autonomie. Le but est d'accompagner le Conseil des jeunes. On ne veut pas prendre la responsabilité du fonctionnement du Conseil des jeunes. Un des buts de ce conseil est justement de les responsabiliser. On essaie donc de les accompagner en n'étant pas trop interventionnistes. Quand c'est nécessaire, on le fait. Je retiens la proposition de publicité.

Concernant l'engagement du lieutenant de préfecture, il faut savoir que le Conseil d'Etat n'est plus l'autorité d'engagement. Cela a été une décision du Grand Conseil. Ce n'est donc plus lui qui intervient dans le choix de l'engagement des lieutenants de préfet. S'il est vrai que la fonction de syndic est chronophage, je peux tout à fait le confirmer, il appartient à l'autorité concernée, donc soit le service soit la préfecture, d'examiner cela avec la personne en question. Cela appartient dans le cas présent au préfet. Concernant la compatibilité des mandats, je vous rappelle que le Conseil d'Etat avait des règles relativement restrictives par le passé, qu'il a été désavoué par le tribunal notamment sur un dossier. C'est donc toujours difficile. Ce qu'il faut dire ici par rapport à l'exemple que vous avez pris, c'est qu'on est pas dans le même district. Je pense que si on était

dans le même district, ce serait beaucoup plus flagrant et l'incompatibilité serait claire. Ici, le fait de ne pas être dans le même district importe moins à mon avis, puisqu'il n'est pas amené dans le cadre de sa fonction à effectuer la surveillance des communes dans son district propre. Vous avez néanmoins parlé de bon sens. J'ai envie de dire que je crois que vous allez être entendue, car je crois savoir qu'il va remettre son mandat.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Rapport et comptes 2022-DIAF-2

### Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2021

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier</b> , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Préavis de la commission:	<b>13.04.2022</b> ( <i>BGC mai 2022, p. 1484</i> )

---

#### Discussion

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). L'assurance des animaux de rente et l'élimination des déchets animaux font l'objet d'une comptabilité séparée. Pour l'assurance, avant d'être regroupés, les comptes sont tenus séparément pour chaque espèce ou groupe d'animaux assurés. Les frais de lutte contre les épizooties ainsi que les indemnités pour perte d'animaux pris en charge par Sanima s'élèvent à 1 476 048 frs. La participation financière de l'Etat est de 590 419 frs. Le résultat d'exploitation 2021 de l'assurance des animaux de rente se monte à 26 869 frs, soit d'environ 300 000 frs inférieur à celui de l'année 2020. Le compte de résultats boucle toutefois avec un bénéfice de 969 914 frs. Cette diminution du bénéfice de l'exercice 2021 par rapport à celui de l'année précédente est due principalement à l'augmentation des coûts liés aux cas de BVD et salmonellose.

Les fonds de réserve s'élèvent au total à 27,8 millions de francs. Les coûts concernant l'entreposage des cadavres d'animaux auprès des centres collecteurs et l'élimination des déchets se montent à 1 477 020 frs. La participation de l'Etat aux frais assumés par Sanima s'élève à 730 442 frs. Les amortissements sur les immeubles et les installations des centres collecteurs de Guin, Châtillon et La Joux se montent à 228 850 frs. Le compte de résultat de l'élimination des déchets boucle sur un bénéfice de 16 013 frs.

Concernant les activités, la peste porcine africaine (PPA) continue de se propager en Europe et des foyers apparaissent de plus en plus près des frontières nationales, notamment en Allemagne avec un deuxième foyer qui est apparu sur la faune sauvage. En novembre, la première exploitation porcine allemande est touchée. Le sanglier étant le principal vecteur, des mesures de détection précoce sont en place et les détenteurs de porcs sont appelés à respecter les mesures de biosécurité. Un exercice national NOSOS a été conduit en novembre par le SAAV en collaboration avec l'équipe d'intervention, Sanima, la Police cantonale, la protection civile, le Service de l'agriculture et le Service de la faune, l'objectif étant de simuler l'arrivée de la peste porcine africaine sur notre territoire.

La grippe aviaire est aussi présente en Europe et proche de nos frontières. Les périodes de grandes migrations présentent toujours un risque accru.

En novembre, une exploitation amateur dans le canton de Zurich détenant des poules et des oiseaux d'eau a été touchée. La mise en place des zones de protection et de surveillance a permis de contenir la maladie.

La diarrhée virale bovine (BVD), 188 cas en 2021, est toujours l'épizootie qui fait le plus de dégâts et mobilise le plus de ressources financières et humaines. Les mesures du plan de lutte sont continuellement discutées et adaptées par le groupe de travail BVD. Une expertise a été lancée en fin d'année pour faire le point sur les mesures de lutte.

**Castella Didier**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour ces propos justes. Il faut savoir que dans le cadre de Sanima c'est une assurance avec des fonds de réserve obligatoires et que les revenus sont très fluctuants en fonction des placements financiers. Ce sont des choses qu'on arrive difficilement à prévoir. De même, du côté des charges, les épizooties évoluent très rapidement à l'image des épidémies. Il est toujours difficile de prévoir cela. Les résultats positifs cette année sont à saluer.

#### Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 89.*

## Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

### Direction de l'économie et de l'emploi

Rapporteur-e:	<b>Peiry Stéphane</b> (UDC/SVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Rapport/message:	<b>20.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1454)
Remarque:	<b>Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.</b>

#### Examen de détail

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Le compte de résultats 2021 de la Direction de l'économie et de l'emploi présente des charges pour 513 268 000 frs, en augmentation de 121 854 000 frs par rapport au budget, soit une augmentation de 31%. Dans la même tendance, les recettes du compte de résultats se chiffrent à 329 087 000 frs, là aussi en augmentation de 92 251 000 frs par rapport au budget, soit +39%.

Comme vous vous en doutez, ces fortes variations sont en relation avec les mesures de soutien à l'économie en lien avec la pandémie Covid-19. J'y reviendrai.

Au final, le compte de résultat de la DEE présente un excédent de charges de 184 181 000 frs, en augmentation de 29 604 000 frs par rapport au résultat budgété, soit +19%.

A relever toutefois que le compte de résultats enregistre aussi une charge extraordinaire de 2 539 000 frs qui couvre l'amortissement d'une parcelle de terrain acquise à l'entreprise Cramos sur le site de Tetra Pak à Romont en faveur de l'ECFP.

Le financement de cette parcelle a été assuré par le Fonds de politique foncière active mais l'amortissement comptable de ce patrimoine financier se retrouve dans les comptes de la Promotion économique.

Au niveau du compte des investissements, ceux-ci sont en baisse par rapport au budget, à savoir des dépenses d'investissement de 19 840 000 frs en 2021 contre 34 281 000 frs budgétés. Les recettes d'investissement quant à elles se chiffrent à 4 175 000 frs contre 3 045 000 frs budgétés. Dès lors, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 15 666 000 frs par rapport aux 31 237 000 frs budgétés.

En particulier, les subventions pour le Smart Living Lab se sont chiffrées à 910 000 frs au lieu des 8 millions budgétés à cause d'un retard dans le lancement du projet. Par ailleurs, le renouvellement des remontées mécaniques n'a nécessité aucun prêt en 2021 alors que 1 812 000 frs étaient prévus au budget.

Au niveau des EPT, la DEE dispose au 31 décembre 2021 de 930,08 EPT alors que le budget prévoyait 920,76 EPT, soit une différence de 9,32 EPT.

J'en viens maintenant à quelques compléments d'information sur les centres de charges, en particulier en lien avec les dépenses COVID.

Le *Secrétariat général* présente un excédent de charges de 63 108 000 frs, en augmentation nette de 3 995 000 frs par rapport au budget. Cela s'explique notamment par la position 3635.700, où nous trouvons dans les mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie Covid-19 en faveur d'entreprises privées le montant de 3 390 000 frs, dont 2 058 000 frs dans le domaine du tourisme et 1 332 000 frs pour les médias.

La *Promotion économique* enregistre un excédent de charges de 32 903 000 frs alors que 7 397 000 frs étaient prévus au budget.

D'abord, relevons que dans le compte 3144.005 on retrouve les frais d'entretien des sites de politique foncière active, sites gérés par l'ECPF mais financés par le fonds PFA. 12 259 000 frs étaient prévus au budget, les dépenses se sont limitées à 5 797 000 frs.

L'essentiel des dépenses en lien avec les mesures de soutien à l'économie suite au Covid-19 apparaît sous la position 3635.001, à savoir les subventions cantonales aux entreprises selon le plan de relance pour un total de 11 629 000 frs, et sous la position 3635.700 les mesures cantonales, qui totalisent 89 668 000, dont 80 914 000 à titre de soutien aux cas de rigueur.

Enfin, sous la position 4260.700 on retrouve la part versée par la Confédération pour les cas de rigueur, à savoir 73 450 000 frs.

Concernant le *Service de la formation professionnelle*, il présente un excédent de charges de 9 170 000 frs alors que 7 960 000 frs étaient prévus au budget. Cela résulte aussi des mesures Covid. Sous la position 3636.700 pour un total de 1 474 000 frs dont 659 000 frs pour les cours interentreprises et 815 000 frs pour la contribution au financement des salaires des apprentis (1000 frs par apprenti) financé par prélèvement sur le fonds de relance.

Au niveau des *HES*, on constate un accroissement des charges brutes, respectivement des recettes brutes, qui s'explique par des augmentations réjouissantes des mandats de prestations externes et qui font aussi le succès et la reconnaissance des HES fribourgeoises.

Pour le *Service de l'énergie*, un excédent de charges de 1 280 000 frs contre 2 704 000 frs prévus au budget. L'amélioration de 1 424 000 frs s'explique pour l'essentiel par la diminution des amortissements des subventions d'investissements aux personnes physiques (voir position 3660.701) soit 15 371 000 frs contre 17 000 000 frs au budget. Au niveau du compte des investissements, on retrouve les dépenses liées aux mesures énergétiques prévues dans le plan de relance de l'économie, mesures qui se sont terminées en décembre 2021.

Je terminerai mon rapport en remerciant M. le Président du Conseil d'Etat Olivier Curty ainsi que le secrétaire général de la Direction, M. Christophe Aegerter, pour leur disponibilité et leur bonne collaboration dans le cadre de l'examen des comptes de leur direction.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tout particulièrement les deux rapporteurs, MM. les Députés Stéphane Peiry et Armand Jaquier, ainsi que la CFG, pour leur collaboration dans le cadre de l'examen des comptes 2021. La présentation de M. le Rapporteur ayant été très complète, je ne crois pas utile de rajouter quelque chose à ce stade. Je me tiens néanmoins prêt à répondre à vos éventuelles questions.

**Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR).** Dans le cadre de l'analyse des comptes de la DEE, je souhaiterais partager avec vous une réflexion. Au compte numéro 3636.302, les subventions cantonales pour le perfectionnement professionnel sont de 240 000 frs par année. Ce montant est bien ce que le canton octroie pour que les salariés du canton puissent suivre des cours de

formation continue. C'est bien cela? Si on peut saluer ce geste, il n'en reste pas moins que la somme au regard du nombre de personnes actives et potentiellement intéressées peut paraître modeste, voire dérisoire.

Comme employée de l'Etat de Fribourg, je me sens un peu privilégiée. Mon employeur m'offre chaque année la possibilité de suivre de nombreux cours de formation continue soit gratuitement, soit à des prix très modiques. A ce titre, on peut parler d'exemplarité.

Ce qui est dommage, c'est que le canton de Fribourg, lorsqu'il n'est pas employeur, offre des subventions réelles, certes, mais bien insuffisantes. Tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance de la formation professionnelle continue et du perfectionnement comme facteurs de protection face aux aléas d'une carrière professionnelle.

Si les gens avec de bonnes formations de base ne sont pas toujours protégés du chômage, que dire des personnes avec peu ou pas de formation de base? Dans ce cas, le meilleur moyen de renforcer les capacités de ces personnes reste la formation continue et si on poursuit la réflexion, élargir le montant des subventions cantonales dévolues à la formation professionnelle devient une nécessité et même une évidence.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Je relève la question de M<sup>me</sup> Rodriguez concernant les subventions pour la formation professionnelle, question qu'à titre personnel je peux partager. Je confirme les propos de M<sup>me</sup> Rodriguez et j'adresse la question à M. le Conseiller d'Etat.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je partage également les propos de M<sup>me</sup> la Députée sur l'importance du perfectionnement professionnel. Je pense que l'on aura l'occasion de discuter tout cela dans le cadre de la modification de la loi sur la formation professionnelle, qui est en cours avec une consultation qui est prévue, je l'espère, encore cette année-là.

Merci pour la remarque pertinente. Cela nous tient à coeur.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

---

## Rapport d'activité 2021-CE-286

### Direction de l'économie et de l'emploi

---

Rapporteur-e:	<b>Peiry Stéphane</b> ( <i>UDC/SVP, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022</b> ( <i>BGC mai 2022, p. 1368</i> )
Remarque:	<b>Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.</b>

---

## Discussion

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). En préambule, nous tenons à relever que le rapport est très complet et contient de nombreuses informations. Nous remercions également les auteurs de ce rapport.

Nous relevons quelques points qui nous ont paru significatifs, ceci sans être exhaustif.

Au niveau du *Secrétariat général*, la pandémie Covid-19 a continué à fortement impacter les activités de la Direction et de ses services durant l'année 2021. La gestion de l'indemnisation des entreprises a mobilisé d'importants moyens. Ce ne sont pas moins de 1500 dossiers qui ont été traités par les deux cellules chargées de cette gestion. La Direction relève notamment avoir mené à bien plusieurs projets importants comme la révision complète de la loi sur le tourisme, avoir soumis au Grand Conseil le décret relatif au transfert des propriétés des sites industriels AgriCo à St-Aubin, la Maillarde à Romont et le Pré-aux-Moines à Marly, ainsi que l'octroi d'une dotation en capital complémentaire en faveur de l'ECPF, proposition largement acceptée par le peuple fribourgeois le week-end dernier. Cela permet aussi de dire que le rapport de gestion de l'ECPF vous sera soumis lors de la session du mois de juin prochain.

Le Grand Conseil a également accepté la révision de la loi sur le tourisme, comme je l'ai dit en préambule.

Nous apprenons que quelques projets de lois sont maintenant en travaux. Il s'agit de la révision de la loi sur la formation professionnelle, que M. le Commissaire du Gouvernement vient de relever ou encore de la préparation d'une nouvelle loi sur la prévention des accidents de chantier.

Le tourisme a repris des couleurs à l'arrivée du printemps. Il reste toutefois du chemin avant de retrouver la situation avant Covid.

Au niveau de la *Promotion économique*, la phrase d'introduction résume les propos de ce point. L'économie fribourgeoise a fait preuve d'une bonne capacité de résilience face à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie. Durant les dix-huit mois de la crise, plus d'un milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale, soit à titre de prêt ou de contribution à fonds perdu. Cela représente 5% du PIB du canton et aura pris des formes aussi variées que les prêts Covid, les RHT, les cas de rigueur, les soutiens aux baux ainsi que les contributions définies dans le plan de relance.

Au niveau de la création d'emplois, respectivement de la création d'entreprises, le rapport nous indique que le manque de projets concrétisés est de 45. Ils généreront ces prochaines années des investissements de l'ordre de 344 millions. En matière de places de travail, plus de mille emplois sont planifiés. Le rapport relève aussi que les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées en 2021 prévoient de créer 155 nouveaux emplois à moyen terme. Des cautionnements pour un total de 4,4 millions ont été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de près de 23 millions. Concernant les mesures Covid, la promotion économique a été mandatée par le Grand Conseil pour mettre en place des mesures de soutien pour les entrepreneurs et les indépendants. Le rapport détaille ces mesures et nous indique aussi que la plateforme Kariyon a permis de générer 17 millions dans les commerces entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 27 septembre 2020.

Le *Service public de l'emploi* assure un chômage avec une moyenne de 9391 demandeurs et demandeuses d'emplois. Le canton a comptabilisé en moyenne également 1903 personnes inscrites de plus qu'en 2019. L'écart a tendance à diminuer à la fin de l'année 2021.

Concernant la lutte contre le travail au noir, ce sont 545 contrôles qui ont été effectués par les inspecteurs du SPE et de l'inspectorat à chantier Fribourg. Ils ont concerné 1162 travailleurs. Parmi ces contrôles, 227 entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 457 travailleurs ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

J'en viens maintenant au *Service de l'énergie*. Concernant le programme d'encouragement en matière d'énergie, grâce au plan de relance, le programme bâtiments Fribourg a vu ses taux de subventionnement augmentés de 50%. Il a connu un succès sans précédent avec pratiquement un doublement des demandes en 2021. L'intégralité du montant octroyé a été utilisé. Concernant le Service de l'énergie, je profite aussi de l'occasion pour relever que la CFG a entendu le 1<sup>er</sup> avril 2022 M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et le chef du Service de l'énergie M. Serge Boschung sur le dossier éolien. Il ne s'agissait pas pour la CFG de propositions sur l'éolien, sur les sites retenus dans le plan directeur cantonal et qui suscitent beaucoup de questions de la part d'élus comme de la part de citoyens habitant les communes concernées. Il s'agissait plutôt d'entendre les responsables du Service sur les critiques et les éventuels conflits d'intérêt relayés dans la presse ces derniers mois. Evidemment, nous n'avons pas mené une enquête, mais ce que nous pouvons dire est que MM. Curty et Boschung nous ont présenté dans le détail l'historique de ce dossier depuis 2010, les rôles des divers acteurs et parties prenantes dans la gestion du dossier et ont répondu en toute transparence à toutes les questions posées par les membres de la CFG.

J'en terminerai avec le *Service du logement* pour dire que le taux de logements vacants rapporté au total des logements passe de 1,89% en 2020 à 1,80%. Je relève aussi que la CFG est favorable au développement de l'Observatoire du logement.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je tiens à remercier infiniment le rapporteur pour son résumé très complet, parfait on pourrait dire, du rapport d'activité de notre Direction. A ce stade, je n'ai vraiment rien à rajouter et je réponds volontiers à vos questions.

**Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE).** Ich habe eine kurze Bemerkung zur Schwarzarbeit. Ich möchte hier eine Einschätzung zu diesem Thema abgeben.

Auf Seite 275 des Berichtes, der Berichterstatter hat dies auch kurz bestätigt, ist zu lesen, wie der aktuelle Stand der Kontrollen ist. Im Jahr 2019 haben wir das Gesetz verabschiedet. Damals haben der Grosse Rat, also der Gesetzgeber, aber auch die Wirtschaftspartner - noch zu meinen Interessenbindungen: ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes - und auch der Staatsrat im Bereich der Schwarzarbeit ganz klar eine Priorität definiert. Wir haben im Bericht ein ganz kurzes Kapitel, das auf die Schwarzarbeit eingeht. Wir haben die Anzahl Kontrollen gehört: im Jahr 2020 waren es 652, im Jahr 2021 545, was im Vergleich zum Vorjahr ein Rückgang von fast 110 Kontrollen ist.

Ich möchte wissen, wo wir aktuell stehen mit der Umsetzung und wie das Thema der Schwarzarbeit behandelt wird. Wo steht man im Bereich des SPE, was ist noch vorgesehen? Hat man die nötige Anzahl Stellen bereits geschaffen, damit man die Kontrollen effizient durchführen kann? Zudem möchte ich anregen, einen speziellen Bericht über die Schwarzarbeit zu erstellen, der aus meiner Sicht Ende 2022 verfügbar sein müsste.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ich danke Herrn Grossrat Bürdel für seine wichtige Frage. Ganz kurz: Es wurde bereits gesagt, am 1. Januar 2020 sind die neuen Rechtsgrundlagen in Kraft getreten. Hier muss man uns eingestehen, dass uns die Covid-Krise nicht geholfen hat, Kontrollen waren nicht mehr im gleichen Ausmass notwendig, wir wurden in unserer Handlungsweise ein wenig eingeschränkt. Wir haben jedoch diese Zeit genutzt, um das Dispositiv aufzustocken. Wir sind momentan sechs Inspektorinnen und Inspektoren, und wir haben ein

Mandat, das wir dem Inspectorat chantiers Fribourg gegeben haben, welches weitere 1,5 Stellenprozente umfasst. Wir haben diese Covid-Krise genutzt, indem wir sämtliche Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter ausgebildet haben, auch bezüglich der neuen Kompetenzen. Diese Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter wurden im Herbst 2021 vereidigt und seit Anfang 2022 agieren wir in diesem neuen Rechtsfeld, das wir haben, mit den neuen Kompetenzen, und wir haben bereits die ersten Anzeigen gemacht, die an die Justizbehörden weitergeleitet werden. Es braucht eine gewisse Zeit, bis die ersten Urteile getroffen werden, aber wir sind zuversichtlich, dass wir dem Grossen Rat - vielleicht nicht Ende 2022 aber vielleicht beim nächsten Jahresbericht - einen ersten interessanten Rückblick auf die Effizienz der getroffenen Massnahmen vorlegen können.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2021-CE-286

### Relations extérieures

---

Rapporteur-e:	<b>Pasquier Nicolas</b> (VEA/GB, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1368)

---

#### Discussion

**Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR). La Commission des affaires extérieures a examiné le rapport 2021 du Conseil d'État sur les relations extérieures lors d'une séance tenue le 13 avril 2022. Elle a traité de cet objet en présence de M. le Conseiller d'État Olivier Curty, en charge des relations extérieures, et de M. Patrick Mülhauser, délégué aux relations extérieures du canton de Fribourg.

La Commission des affaires extérieures remercie le Conseil d'État pour ce rapport, qui rassemble dans un seul document les activités de relations extérieures tant du Conseil d'État que de chacune des directions. Ce rapport offre une très bonne vue d'ensemble dans ce domaine et doit être consulté en complément du rapport d'activité du Conseil d'État, respectivement les rapports des directions.

Comme il s'agit du premier rapport de ce type de la législature, le commissaire a commencé par donner quelques mots d'introduction sur la stratégie des relations extérieures en cours d'élaboration et qui n'existait pas auparavant. Cette stratégie repose sur les quatre piliers suivants:

- > affaires fédérales;
- > conférences nationales et régionales;
- > entretien des relations et la promotion du canton;
- > relations internationales.

La Commission a pris note que la priorité du Commissaire du Gouvernement reste bien entendu les affaires fédérales. Sur cet aspect, Monsieur Mülhauser a ensuite énoncé les différents outils à la disposition du Conseil d'État pour concrétiser ce travail de lobbyiste, qui consiste à soigner les contacts aussi bien avec les parlementaires fédéraux qu'avec les conseillers fédéraux et conseillères fédérales. Le canton ne pouvant être actif sur tous les sujets ni sur tous les fronts, il convient de bien identifier les dossiers fédéraux d'importance pour notre canton et d'y prêter une attention toute particulière. En 2021, le secteur des relations extérieures en a identifié trois :

- > Premièrement, par suite de l'adoption des lois Covid-19, le canton s'est impliqué pour accorder des aides aux entreprises, à la culture et au sport.
- > Deuxièmement, dans le dossier de la lutte contre la hausse des coûts LaMal, le canton a réussi à faire réintégrer dans les discussions de la Berne fédérale le projet de décompte forfaitaire des coûts des médicaments dans les établissements médicosociaux. Ce projet, qui avait été testé avec succès dans notre canton, consistait à introduire un service d'assistance par des pharmaciens-conseil et avait permis d'économiser plusieurs millions par année.
- > Le troisième sujet d'importance fut le soutien aux médias, pour lequel le canton a exercé un travail de lobbyisme au niveau fédéral, en parallèle des aides apportées au niveau local.

Sur le plan intercantonal, la crise Covid a encore fortement mobilisé les ressources des conférences spécialisées et de la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC). M. le Commissaire a donné quelques éclairages sur les enjeux pour la Confédération et pour les cantons et sur les rôles respectifs à adopter en temps de crise. Pour résumer, les cantons ont l'avantage de mieux connaître le terrain mais leur action nécessite une coordination pour être efficace.

Nouvelle législature rime aussi avec réattribution des diverses représentations au sein d'organisations extérieures. Ainsi, M. Didier Castella représentera le canton au sein de la Région Capitale Suisse.

Sur le plan international, c'est M. Romain Collaud, qui représentera le canton au sein de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Après une année de pause, la collaboration économique avec la région Grand-Est a repris.

Durant la discussion qui a suivi la présentation, la commission a abordé les possibilités de déblocage des dossiers européens à la suite de l'échec des négociations sur l'Accord institutionnel. La discussion est aussi revenue sur le difficile travail de lobbying et de défense des intérêts du canton dans les négociations des accords intercantonaux au sein des conférences spécialisées.

En conclusion, la Commission des affaires extérieures constate à sa satisfaction que la nouvelle forme donnée au rapport en 2019 évolue favorablement. Son édition 2021 est fort agréable à lire, concis et bien équilibrée.

Malgré tout le soin apporté à sa rédaction, j'émettrais un seul petit bémol concernant le rapport. Ce bémol porte sur la liste des conventions intercantionales, dont les informations n'ont pas toutes été mises à jour. Je ne citerais qu'un seul exemple: la Convention sur les jeux d'argent n'est plus en cours de ratification, puisqu'elle a été ratifiée par l'ensemble des cantons romands et que notre parlement a traité et accepté la loi portant adhésion à cette convention le 17 septembre 2020 déjà. La Commission a déjà pris note avec satisfaction de la volonté d'améliorer la situation dès le prochain rapport.

Avec ces remarques et au nom de la Commission des affaires extérieures, j'adresse mes sincères remerciements à M. le Conseiller d'État Olivier Curty et à M. Patrick Mülhauser pour leur disponibilité et pour les échanges très ouverts et fort constructifs que nous avons pu partager. Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ich möchte der gesamten Kommission für auswärtige Angelegenheiten, insbesondere ihrem Präsidenten, für die Prüfung des Berichtes und auch die anschliessende Diskussion danken.

Der Berichterstatter hat die wichtigsten Punkte wunderbar zusammengefasst. Ich möchte hier nichts hinzufügen und einfach schliessen, indem ich noch einmal die Wichtigkeit und auch die Wirksamkeit der interkantonalen Beziehungen bei der Verteidigung der Freiburger Interessen hervorheben möchte.

Regierungs- und auch Fachkonferenzen sind beide eine wichtige und nicht zu vernachlässigende Hilfe bei der Verfolgung der Freiburger Interessen. Die Beziehungen sind fruchtbar und gut und ich hoffe, dass dies noch lange so bleiben wird. In diesem Sinne freue ich mich auf die kommenden Austausche mit der Kommission für auswärtige Angelegenheiten.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport d'activité 2022-GC-58

### Commission des affaires extérieures du Grand Conseil

---

Rapporteur-e: **Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR)  
Rapport/message: **13.04.2022** (BGC mai 2022, p. 1519)

---

#### Discussion

**Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR). J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission des Affaires extérieures. Vous pourriez vous demander pourquoi notre Commission vous présente un rapport annuel? Tout simplement, le Grand Conseil lui a délégué un certain nombre de compétences importantes en matière de conventions intercantionales. En contrepartie, notre Commission est tenue de rendre compte au Grand Conseil de manière adéquate de ses activités, d'où la présentation de ce rapport. Il en va de même pour chacune des commissions interparlementaires de contrôle.

Ainsi, en 2021, la Commission des affaires extérieures a siégé à quatre reprises pour traiter de:

1. L'examen préalable du rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures.

2. La consultation au niveau cantonal sur le Projet d'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH). Cet objet étant encore en cours d'élaboration, il n'a pas encore été traité par le Grand Conseil.
3. L'examen préalable du projet de loi portant adhésion à la Convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (CFFP). Cet objet a été traité et accepté par le Grand Conseil le 2 novembre 2021.
4. L'examen préalable du projet de loi portant adhésion à l'Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019). Cet objet a été traité et accepté par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> février 2022.

La Commission des affaires extérieures n'a pas eu à participer à une commission interparlementaire d'examen durant l'année 2021.

Autres activités de la CAE, il était prévu d'organiser durant l'année 2020 une rencontre avec la Conférence des secrétaires généraux de l'Etat de Fribourg dans le but d'examiner la question des processus prévus par la Convention sur la participation des Parlement (CoParl). Reportée en raison de la crise sanitaire, cette rencontre s'est déroulée le 18 juin 2021 et ce fut l'occasion de rappeler les bonnes pratiques sur le traitement des conventions et accords intercantonaux et de souligner la nécessité d'une bonne collaboration entre les Directions et le Grand Conseil.

A noter encore que des membres de notre Grand Conseil siègent au sein des sept commissions interparlementaires de contrôle qui figurent dans le rapport, soit une de plus qu'en 2020. Les deux membres de la Commission des affaires extérieures dans chacune de ces commissions rapportent régulièrement sur leurs activités, lui donnant ainsi une vue d'ensemble des activités intercantionales en matière de haute surveillance parlementaire.

Enfin, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC), dans lequel j'ai le plaisir de représenter le canton de Fribourg depuis le début de cette année, a lancé un sondage en 2021 à destination de ces sept commissions interparlementaires. Son but est d'évaluer le fonctionnement desdites commissions et l'accessibilité de l'information pour ses membres.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la Commission des affaires extérieures, que ce soit de la nouvelle législature ou de l'ancienne législature, pour leur précieuse collaboration. Je voudrais remercier plus particulièrement M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente de la Commission durant la législature précédente, pour les nombreux échanges constructifs. J'adresse aussi mes sincères remerciements au secrétaire de la Commission, M. Alain Renevey, pour son excellent et précieux travail. Un grand merci à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, et à M. Patrick Mülhauser, délégué aux relations extérieures, pour la collaboration très agréable et constructive que nous avons partagée.

Sur la base de ces considérations, je vous remercie, au nom de la Commission des affaires extérieures, de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

### Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Rapport/message:	<b>20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)</b>
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)</b>
Remarque:	<b>Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.</b>

---

#### Examen de détail

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Les dépenses de fonctionnement de la DICS en 2021 se montent à 1 094 017 720 frs, soit une augmentation 2,2 millions par rapport au budget 2021. Les revenus s'élèvent à 456 272 491 frs, soit une augmentation de 1,8 million par rapport au budget 2021. L'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 637 millions, ce qui représente une hausse de l'excédent de charges de 347 179 frs (0.05% par rapport au budget).

La direction occupe 5037.87 EPT aux comptes 2021 contre 5086.44 au budget 2021, soit 48.57 de moins.

La très légère hausse d'excédent de charges aux comptes par rapport au budget s'explique notamment ainsi:

- > La crise sanitaire COVID-19 a impacté fortement le fonctionnement des écoles, notamment les EPT d'enseignement. Il a fallu remplacer les personnes vulnérables, malades, en quarantaine ou interdites de présentiel.
- > Dans les comptes 3010.100, on trouve une augmentation qui est due à l'augmentation des paliers (environ 2%) et aux nouveaux postes administratifs (directeurs et adjoints de CO).
- > Une baisse généralisée de l'activité se mesure dans les comptes par une diminution des charges, une diminution des déplacements (-1 800 051 frs) et une baisse des fournitures et des moyens d'enseignement.
- > Dans le domaine de la culture, les mesures de soutien pour indemnités et projets de transformation Covid-19 ont représenté un montant de 5 228 338 frs. Ce montant a été financé à hauteur de 50% par la Confédération et par le canton de Fribourg pour les autres 50% par la mesure de plan de relance N°24.
- > La modification du régime de la Caisse de pension des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg. La planification des avances AVS a enregistré une baisse des dépenses de 1 406 382 frs par rapport au budget.

Les investissements de la DICS pour 2021 s'élèvent à 37 844 518 frs. Certains investissements englobent des reports de crédit, c'est-à-dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2021 et que les moyens financiers restants sont reportés sur 2022. Je cite le plus importants:

- > Enseignement secondaire du 2ème degré (GYB): 4 574 180 frs;
- > Collège de Ste-Croix : 16 millions;
- > Université: les reports de crédit de 2020 sur 2021 se montaient à plus de 11 millions.

En 2021, certains projets de l'Université n'ont pas pu avancer selon les planifications et des reports de crédits ont également été faits pour les positions suivantes:

- > 5 millions pour la production de froid de la Faculté des sciences;
- > 3 938 695 frs pour la construction de la Tour-Henri;
- > 2 630 315 frs pour les aménagements du Laboratoire cantonal.

Au Secrétariat général, la hausse du déficit de fonctionnement s'explique par une augmentation du nombre d'étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités ainsi que par une augmentation du nombre d'étudiants fribourgeois fréquentant des écoles supérieures hors du canton. Une subvention avait été prévue pour le SICHH, mais sous condition d'une reconnaissance en tant que centre national de compétences, ce qui ne s'est pas produit et donc le montant n'a pas été utilisé.

Dans ce compte, on retrouve des différences qui sont dues à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (gratuité pour les parents des moyens d'enseignement, fournitures scolaires et activités scolaires). Le canton a dû reprendre le financement des moyens d'enseignement et fournitures scolaires, les communes reprenant celui des activités scolaires. La budgétisation exacte de ces montants s'avère pour l'instant difficile, car c'est le début du nouveau fonctionnement, et 2021 était la première année comptable complète.

Au Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, on constate une baisse des charges, qui s'explique par une baisse des subventions cantonales pour les services auxiliaires (-534 000 frs), car des prestations n'ont pas pu être réalisées. Également à relever une baisse des subventions due à la fermeture des écoles durant la pandémie en 2020 et facturée sur 2021. Les subventions pour les personnes handicapées mineures dans les écoles hors du canton ont augmenté.

Par le passé, les proviseurs comptaient dans le personnel enseignant et avaient une décharge d'enseignement pour effectuer la tâche administrative de proviseur. Le statut a été modifié, les proviseurs sont devenus du personnel administratif pour toutes les écoles du secondaire 2.

A l'Université, à noter la fin de la convention de subventions pour l'installation du Master en médecine.

En 2021, l'Université a touché 3 406 567 frs de subventions en provenance de l'étranger contre 2 166 075 en 2020.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Rapporteur et M<sup>me</sup> la Députée Menoud-Baldi pour l'analyse très sérieuse des comptes qui a été faite ainsi que pour la présentation de ce matin. Merci aux membres de la CFG pour le sérieux qu'ils ont mis également dans l'analyse des comptes de la DICS. Je n'ai pas de remarque particulière.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

## Rapport d'activité 2021-CE-286

### Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1368)</b>
Remarque:	<b>Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.</b>

---

#### Discussion

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Ce rapport d'activité est très complet et détaillé. Je vais me limiter à relever quelques points importants.

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et son secrétariat général ont été très sollicités pendant cette période de COVID. Dès le mois de février avec l'arrivée du variant delta, les élèves de l'école obligatoire ont été encore plus concernés par la pandémie que l'année précédente avec des flambées dans des écoles primaires et des cycles d'orientation du canton. Une task force DICS a été mise sur pied pour gérer au mieux ces situations en étroite concertation avec la task force sanitaire. Le suivi de la pandémie dans les écoles a été garanti par un suivi quotidien sept jours sur sept par cette task force.

Les mesures sanitaires telles que le port du masque, la mise en quarantaine d'une classe ou l'enseignement à distance ont pu être mises en place de façon ciblée, rapide et concertée avec la task force sanitaire afin de lutter contre les foyers d'infection apparus dans les établissements scolaires.

Comme pour la rentrée scolaire précédente, l'objectif prioritaire de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport et de ses services de l'enseignement a été de maintenir l'enseignement en présentiel durant toute l'année scolaire 2021/22 et d'offrir aux élèves une année d'apprentissage la plus normale possible.

La Direction connaît toujours des difficultés concernant le remplacement de certains postes dans l'enseignement dont voici l'explication: la vague des étudiants qui sortent (pas assez sur certaines années ou qui ne désirent que des temps partiels), les remplacements vers le primaire et secondaire sont les plus compliqués. Il faut aussi relever qu'au vu de la situation pandémique, une partie des enseignants n'a pas pris de congé ou de retraite, ce qui a quelque peu atténué la situation.

Depuis 2012, le nombre de bénéficiaires de bourses d'étude tend à diminuer. Pour la période 2012 à 2021, cette baisse se situe à près de 15%.

Le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 165 000 frs, dont 500 000 frs provenant de la partie des bénéfices nets de la Loterie romande et revenant au canton de Fribourg. Dans le cadre de la crise COVID-19, les subventions octroyées ont été garanties pour couvrir les frais engagés et les bénéficiaires touchés ont pu déposer des demandes d'indemnisation et de soutien.

Il est important de relever quelle a été l'évolution de la situation à la suite de la publication d'un article en lien avec la tenue vestimentaire adéquate dans le cadre scolaire. En effet, l'incident avait été très médiatisé. Cette problématique a amené les responsables à traiter aussi des situations internes anciennes qui se sont produites dans le cadre de la « problématique Eicon ». Ce qui a été fait par le biais des services internes, ainsi qu'en collaboration avec le Bureau de l'égalité. Un suivi spécifique a été effectué à l'interne de l'institution et aucune répercussion n'est à signaler, ni au niveau du corps enseignant, ni au niveau des élèves.

Le rapport d'activité pour l'année 2021 fait état de 2'326 demandes de permis de construire, PAL, PAD et projets routiers soumis au Service des biens culturels. Le chiffre était de 2'269 pour l'année 2020. A ces demandes sont liés des délais légaux. Pour faire face à cet accroissement du nombre de dossiers dans un délai légal non négociable, plusieurs mesures ont été mises en place:

- > l'accomplissement d'heures supplémentaires, qui permettent de résoudre le problème sur le court terme;
- > l'augmentation des ressources mises à disposition du Service.

Mais le quota de nouveaux EPT créés chaque année pour les postes administratifs est limité et identique pour toutes les Directions.

S'agissant de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport, toutes ces dernières années, les nouveaux EPT administratifs ont majoritairement été alloués aux besoins administratifs des établissements scolaires (directions d'établissements primaires, directions et conseil en orientation des nouveaux CO) et d'autres services sont en attente tout

en sachant que l'évolution démographique du canton pour les prochaines années ne va vraisemblablement pas diminuer les besoins pour les écoles et leur administration.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Je n'ai pas de remarque particulière sur ce rapport. J'aimerais juste profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de ma direction, les enseignantes et les enseignants ainsi que les milieux culturels amateurs et professionnels pour leur engagement durant l'année 2021, qui fut très compliquée pour toutes et tous et puisque nous sommes dans la saison des girons, un petit clin d'oeil à toutes les organisatrices et tous les organisateurs des girons qui ont maintenu le cap et qui nous font profiter de belles fêtes en cette saison.

**Savoy Françoise (PS/SP, SC).** Je m'interroge tout de même sur la diminution des bourses d'études octroyées dans le canton de Fribourg. Aucune augmentation en 2021 alors que la crise n'a certainement pas épargné les étudiants. Auriez-vous une explication?

Je me permets également d'ajouter qu'il est regrettable que les demandes de bourses d'études ne soient plus possibles après l'âge de 25 ans. Nos étudiants sont encouragés à diversifier leur parcours, changer de lieu de formation, planifier un séjour à l'étranger, avec pour conséquence logique d'allonger dans certains cas le temps des études. Merci pour vos réponses.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Merci, Madame la Députée, pour cette question. Effectivement c'est un thème qui nous occupe actuellement, notamment dans le programme de législature, puisque nous avons conscience des difficultés qu'ont aujourd'hui les étudiantes et les étudiants à obtenir des bourses et aussi, par exemple, à un âge plus avancé pour reprendre une formation professionnelle, c'est aussi des moments qui sont importants. On voit bien que les barèmes actuellement applicables et les critères qui sont en vigueur aujourd'hui ne sont plus à la page et évidemment qu'on doit les remettre au goût du jour. Je crois qu'en vertu aussi d'un postulat qui a été accepté par le Grand Conseil, nous allons pouvoir remettre l'ouvrage sur le métier, c'est quelque chose qui est en cours. Effectivement, nous sommes conscients de cette situation.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2022-DICS-5 Rapport d'activité 2021 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Préavis de la commission:	<b>08.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1485)</b>

---

### Discussion

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Tout d'abord, nous nous permettons d'adresser aussi nos remerciements à M. Charles Ducrot pour le travail effectué à la tête du Conseil d'administration de l'OCMS.

On relève le changement dans le cadre de fixation des prix de vente par rapport à la TVA. En effet, ce changement de facturation a été souhaité parce que l'OCMS ne vendait plus le matériel directement aux communes mais au canton. Nous en prenons acte.

Nous avons aussi pris acte des diverses activités effectuées par l'OCMS avec différents services de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport. Il a été relevé que certaines d'entre elles font aussi partie de projets avec des experts de tous les cantons ou de la Conférences des Directeurs. Toutefois, il aurait été intéressant d'explicitier davantage les différents points de la page 7. Peut-être un élément à améliorer pour le prochain rapport.

Les liquidités se maintiennent dans la moyenne des cinq dernières années, à 2,8 millions. Aucun investissement significatif n'a été réalisé en 2021 ni au cours des années précédentes. Les équipements, comme l'immeuble, sont en grande partie amortis.

Les fonds étrangers à court terme comprennent essentiellement des notes de crédit accordées aux clients. Les fonds étrangers à long terme consistent en diverses provisions. La provision pour recapitalisation de la Caisse de prévoyance s'est avérée trop élevée: après paiement du montant dû à la Caisse, le solde, représentant environ les deux cinquièmes de la provision a été passé en produits extraordinaires.

L'Office a réalisé un chiffre d'affaires net de 12,3 millions, après avoir accordé une ristourne de 6% à ses principaux clients, les deux services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande. L'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2020 est de 5,1%. Les charges nettes de marchandises sont en hausse de 6,6% par rapport à 2020. Le bénéfice brut se situe donc à 2,7 millions.

**Savoy Françoise (PS/SP, SC).** Je reprends la parole, aussi pour adresser mes remerciements sincères à l'équipe logistique qui livre les écoles, parfois dans des délais très courts. Je me permets une observation quant aux moyens d'enseignement. Les élèves de la 1H à la 11H reçoivent en prêt pour une année scolaire des ouvrages d'excellente qualité. Ils reçoivent également pour plusieurs disciplines des fichiers d'élèves, ces derniers sont volumineux et ne correspondent pas, ne correspondent plus aux besoins pédagogiques actuels. Chaque enseignant devrait choisir les documents et exercices qui correspondent à ses élèves, à sa classe en favorisant un enseignement différencié, sans encombrer ses classes, sa classe de fichiers qui ne sont que très, très peu utilisés. A l'indicateur de ce que j'avance, les sacs d'école des enfants à la fin de l'année scolaire, les bennes à papier devant les écoles. Bien sûr que l'Etat doit investir dans des moyens d'enseignement de qualité, bien sûr que la CIIP définit des lignes directrices, mais je ne peux m'empêcher de penser que face aux élèves qui constatent le paradoxe qui se dresse entre l'enseignement au développement durable et la quantité de documents papier imprimée et gaspillée, l'Etat perd un peu de sa crédibilité.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Oui, effectivement le choix du matériel scolaire est dévolu à la CIIP et je ne manquerai pas de faire cette remarque lors de notre assemblée plénière, qui aura lieu demain.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34 Bilan, Annexe aux comptes

---

Rapporteur-e:	<b>Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>20.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1381)</b>
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1454)</b>
Remarque:	<b>Le détail des comptes fait l'objet d'un fascicule publié séparément.</b>

---

### Examen de détail

**Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR).** Pour rappel, les comptes ont été présentés avec un excédent de revenus pour le résultat de l'exercice de 689 916 frs. Au niveau de l'excédent du résultat ordinaire, on avait 114 689 916 frs. Je fais état des opérations de boucllement, à savoir:

- > L'attribution au fonds d'infrastructure de 45 000 000 frs.
- > L'augmentation de la provision en vue d'assainir le bilan de l'HFR de 25 000 000 frs. Il faut savoir que ce montant correspond à l'estimation de ce qui dépasse les 3% aux comptes 2021 de l'HFR (situation aujourd'hui de ce fond: 40 millions au total, soit 15 + 25 millions).
- > Augmentation de la provision pour l'assainissement de la Pila: 9 000 000 frs.
- > Reconstitution partielle de la provision BNS: 25 000 000 frs. Cette reconstitution de la réserve est valable jusqu'à un montant total de 100 millions, qui est l'objectif.
- > Création d'une provision destinée à couvrir les risques liés à l'impôt anticipé de 10 000 000 frs.

Le total du bilan de l'Etat est de 3 386 millions au 31 décembre 2021, il a augmenté de 4.2% par rapport à 2020. L'actif comprend d'une part les biens du patrimoine financier (2 470 millions), qui sont réalisables sans porter atteinte à l'accomplissement des tâches publiques. Il regroupe d'autre part les biens du patrimoine administratif (616 millions), affectés durablement à la réalisation des tâches prévues par la législation. La fortune nette a légèrement augmenté et est de 793,8 millions. A relever encore et finalement que 99.4% de la fortune est affectée.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Je n'ai rien à ajouter sur le commentaire de M<sup>me</sup> la Rapporteuse. Je précise aussi que l'Inspection des finances fait une analyse du bilan et des écritures de clôture des comptes et l'Inspection des finances

conclut en disant que les comptes du bilan qui nous ont été présentés sont conformes à la loi sur les finances et aux principes comptables admis dans l'administration et que la situation financière de l'Etat a été présentée de manière transparente.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

---

## **Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34**

### **Comptes généraux de l'Etat de Fribourg (2021)**

---

Rapporteur-e: **Moussa Elias** (*PS/SP, FV*)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**  
Rapport/message: **20.03.2022** (*BGC mai 2022, p. 1381*)  
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1454*)

---

#### Récapitulation

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Ein bisschen Deutsch vor der Pause, um die französischsprachige Debatte zu durchbrechen. Ich werde selbstverständlich nicht noch einmal auf Deutsch sämtliche Voten zusammenfassen oder kommentieren. Wir haben nun insgesamt fast einen Tag über die Rechnung 2021 gesprochen, ich habe entsprechend keine weiteren Bemerkungen diesbezüglich.

> L'examen des comptes 2021 de l'Etat de Fribourg est ainsi terminé.

---

## **Rapport d'activité 2021-CE-286**

### **Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2021**

---

Rapporteur-e: **Moussa Elias** (*PS/SP, FV*)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**  
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1368*)  
Remarque: **Ce rapport d'activité fait l'objet d'une publication séparée.**

---

#### Récapitulation

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Auch hier werde ich nicht noch einmal alles zusammenfassen, sondern mich im Namen der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission noch einmal bei sämtlichen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Staates für die grosse geleistete Arbeit in diesem zweiten Pandemiejahr 2021 bedanken wie selbstverständlich auch bei den Mitgliedern des Staatsrates - den sich nicht mehr im Amt befindenden Staatsräten wie auch den aktuellen und den neuen Staatsräten - und meinen Kolleginnen und Kollegen der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

---

## Comptes de l'Etat 2021-DFIN-34

### Décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg (2021)

---

Rapporteur-e:	<b>Moussa Elias</b> (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>20.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1381)
Préavis de la commission:	<b>04.05.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1454)

---

#### Entrée en matière

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Die Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission ist selbstverständlich auf das Dekret eingetreten und hat es einstimmig angenommen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### I. Acte principal

###### Art. 1

> Adopté.

##### Parties II. à IV., titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le

Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 91.*

## Rapport d'activité 2022-GC-10

### Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : Rapport annuel 2021

Rapporteur-e:	<b>Rodriguez Rose-Marie</b> (PS/SP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	<b>08.02.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1489)

#### Discussion

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). La commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye vous soumet son rapport d'activité 2021. Durant cette période et conformément à la convention intercantonale, la commission s'est réunie à deux reprises, notamment pour les comptes 2020 et le budget 2022.

La présidence, comme l'année précédente, est fribourgeoise et les deux séances se sont déroulées en présence de M. Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat et Président du Conseil du GYB, de même M<sup>me</sup> la Directrice Sabine de Vito-Bolla et de M. François Piccand, chef du Service de l'enseignement du degré supérieur du canton de Fribourg. La commission remercie toutes ces personnes ainsi que M. Alain Renevey, secrétaire.

Le rapport qui nous est soumis se décline en quelques points: les comptes de l'année 2020, le budget prévisionnel pour l'année 2022, ainsi que quelques thèmes d'actualité.

En ce qui concerne les comptes 2020, ceux-ci présentent un excédent de charges de 17 534 519 frs, légèrement supérieur au budget prévisionnel. Un dépassement de budget de +169 000 frs est à remarquer au niveau des charges de personnel. Tout cela est compensé par un excédent de recettes de 58 993,65 frs et un solde positif au poste « Biens et services » de 255 248,60 frs. Les raisons de cela: tout d'abord une augmentation de l'effectif des élèves et la création de deux classes supplémentaires; les cours à distance du printemps 2020, et l'annulation de la session d'examens de juin 2020, entre autres.... La fermeture et l'exploitation réduite des bâtiments explique le solde positif aux biens et services en raison, notamment, des économies d'énergie.

Le budget 2022 voit ces charges en augmentation de 17,37%, pour atteindre un excédent de charges de 22 226 350,65 frs. Cette hausse s'explique notamment par les mesures transitoires et de compensation de la Caisse de pension du personnel de l'Etat pour plus de 2 millions. L'augmentation des effectifs des étudiants entraîne aussi une augmentation de la dotation en personnel, qui passera ainsi de 107.5 à 114 EPT.

Actualité 2021 : encore une année très particulière, qui a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice, entrée en fonction en novembre 2020, M<sup>me</sup> Sabine de Vito-Bolla. M<sup>me</sup> la Directrice n'a pas eu à attendre longtemps avant de donner la pleine mesure de ses qualités, puisqu'elle s'est retrouvée à diriger une nouvelle école, tout en menant la finition du chantier de l'extension, ainsi que la gestion des suites de la cyber-attaque subie par le GYB en août 2021.

Commençons tout d'abord par ces nouveaux locaux tant attendus. La rentrée d'août 2021 a vu la mise en service d'un nouveau GYB et l'inauguration a eu lieu en octobre. Quel plaisir que de découvrir ces nouveaux bâtiments, confortables et de grande qualité dans lesquels, nous l'espérons, les étudiants seront encore plus heureux de poursuivre leurs études! Permettez-moi toutefois une petite anecdote. Dans cette nouvelle construction, qui respecte le budget, le système de ventilation des locaux n'est pas à double-flux comme imposé dans notre canton. Là, le canton de Vaud, maître d'œuvre, a fait le choix d'une ventilation simple flux avec ouverture automatisée et régulière des fenêtres, preuve que d'autres façons de faire sont aussi possibles!

Ensuite, quelques informations sur la cyber-attaque qu'a subi le GYB en août 2021. Les cantons de Vaud et Fribourg ont collaboré de manière exemplaire, nous tenons à le relever, avec le soutien du Centre opérationnel de sécurité de l'Etat de Vaud pour gérer la réponse et coordonner les opérations de restauration des systèmes d'information impactés. Cette attaque aura un certain nombre de conséquences à moyen terme sur les infrastructures ainsi que sur les budgets. Une plainte pénale

a été déposée et il est tout de même possible d'en tirer quelques enseignements. Les points positifs à relever sont que, par chance, la cyber-attaque s'est déroulée en période de vacances scolaires, ce qui a sûrement limité les dégâts. De plus, cela nous rappelle l'importance d'une surveillance et d'une défense active face aux menaces externes et internes et celle de tester régulièrement sa capacité à restaurer les données sauvegardées de manière déconnectée. Tout ceci a été largement expliqué aux membres de notre commission lors de la séance de septembre 2021.

Enfin en bref, le GYB en 2021, c'est 1'253 élèves répartis en 56 classes, avec une toute petite majorité de Fribourgeois (636, contre 614 Vaudois). Les étudiantes représentent un peu plus du 60% des effectifs.

Pour conclure, la commission interparlementaire réitère de manière plus générale, ses remerciements à la direction, au corps professoral et aux collaborateurs. Elle souligne de plus la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement et recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et de Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2021.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** En premier lieu, je souhaite remercier M<sup>me</sup> la Rapporteuse et les autres membres de la délégation fribourgeoise de la commission pour le travail effectué dans le cadre de leur mission parlementaire mais également de leur intérêt pour la vie scolaire du Gymnase intercantonal de la Broye. Le rapport d'activité étant récent et très complet, je n'ai pas de complément à apporter si ce n'est de mentionner, comme la commission interparlementaire, que le GYB a relevé avec brio de nombreux défis en 2021; suite de la pandémie de COVID-19, réponse à une cyber-attaque et inauguration de l'extension de son bâtiment dans le respect du calendrier de ce chantier. L'année 2021, première année complète avec la nouvelle directrice, M<sup>me</sup> Sabine de Vito-Bolla à sa tête, a donc été très chargée pour cet établissement cantonal. À l'instar de la commission, je tiens à relever l'engagement sans faille et la flexibilité de M<sup>me</sup> de Vito-Bolla et de son équipe. Nous espérons que le ralentissement de la pandémie et la fin des travaux d'agrandissement seront gages de davantage de sérénité pour les prochaines années.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Mandat 2021-GC-172

### Assurer des moyens suffisants pour notre Université

Auteur-s:	<b>Kubski Grégoire</b> (PS/SP, GR) <b>Dafflon Hubert</b> (Le Centre/Die Mitte, SC) <b>Chassot Claud</b> (VCG/MLG, SC) <b>Schneuwly Achim</b> (UDC/SVP, SE) <b>Brodard Claude</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) <b>Bonny David</b> (PS/SP, SC) <b>de Weck Antoinette</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) <b>Marmier Bruno</b> (VEA/GB, SC) <b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b> <b>Sudan Stéphane</b> (Le Centre/Die Mitte, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Dépôt:	<b>03.11.2021</b> (BGC novembre 2021, p. 4707)
Développement:	<b>03.11.2021</b> (BGC novembre 2021, p. 4707)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>05.04.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1590)
Remarque:	<b>Auteur-e-s remplaçant-e-s : Susanne Schwander, Julien Vuilleumier</b>

### Prise en considération

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt; j'ai l'honneur d'être présidente du Sénat de l'Université.

Ce mandat fait suite à une question que j'avais déposée avec mon collègue Kubski, qui était intitulé "Quels moyens pour notre Université dans un paysage concurrentiel?". Cette question relevait que l'Université de Fribourg était celle qui dépensait le moins par étudiant, soit 22 000 frs alors que Berne, Genève, Bâle et Lausanne avaient un montant à disposition par étudiant de 30 000 frs et Zurich de 40 000 frs.

Pour les auteurs du mandat, il est indispensable que l'Etat s'engage plus si nous voulons que l'Université garde son statut d'université d'importance nationale avec un fort rayonnement international. Le présent mandat demande trois choses bien

raisonnables: la première, c'est l'entretien des infrastructures, à savoir qu'il soit subventionné avec un montant supplémentaire de 0,3 million. Ce montant est une compensation de la diminution des subventions des cantons non-universitaires et c'est le point qui est contesté qu'il y ait 2,2 millions supplémentaires pour servir à des tâches d'enseignement pour un meilleur encadrement des étudiants ainsi que le développement de deux centres de compétence; digitalisation et société et sciences de l'alimentation.

Comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat a approuvé les deux premiers points mais pas le troisième. Quelles sont les raisons? Tout d'abord, le Conseil d'Etat dit que l'Université n'a pas utilisé les 8 millions qui lui avaient été remis pour un fond d'innovation. Je tiens à préciser que ce fond d'innovation a été donné à l'Université, c'était une opération "one shot" parce que le canton, au bouclage de ses comptes en 2019 avait un surplus d'argent et de bénéfice mais il n'assurait aucunement un versement périodique. Il s'avérait donc très risqué de créer des postes si leur maintien n'était pas assuré. C'est pour cela que l'Université a décidé de cibler les raisons avec lesquelles elle allait dépenser cet argent et en 2021, elle a déjà décidé d'utiliser ce fond pour des soutiens à des programmes interdisciplinaires au niveau Master avec une coopération avec l'Institut Paul Scherrer ainsi qu'un soutien pour des start-up et c'est donc des points très importants. En 2022, ils vont aussi avoir d'autres projets, donc on peut dire qu'à la fin de cette année, ce montant de 8 millions sera bien dépensé.

Le deuxième argument de l'Etat, il évoque les négociations avec l'Université en disant: "Nous sommes en train de discuter, il ne faut pas prendre déjà cette décision." Or, c'est ce qui s'est passé la dernière fois, l'Université a attendu et elle s'est retrouvée devant le fait accompli et toutes ses demandes supplémentaires ont été refusées. Quant à la réponse du Conseil d'Etat, il est nécessaire de rappeler le rôle essentiel que joue l'Université pour notre canton. Une étude de l'Université de St-Gall de 2017 avait démontré que les retombées pour le canton s'élevaient à 227 millions sans parler des effets collatéraux sur le marché du travail, comme l'établissement de sociétés, qui vont profiter des prestations de l'Université. Dans le paysage universitaire, qui n'avance pas recule. La preuve, c'est la diminution des subventions de la Confédération (une baisse de 1,8 million de francs) simplement parce que les autres universités sont plus compétitives et ont plus d'étudiants. Nous ne pouvons pas augmenter le nombre d'étudiants, parce que nous n'avons plus des infrastructures suffisantes. Il faut donc soutenir l'institution pour que ces programmes puissent être mis en place et aussi un investissement dont on a parlé, la Tour-Henri. Dans un article du 26 octobre 2021, le professeur Philippe Gugler disait que Fribourg avait perdu 4 places en 5 ans sur la compétitivité des cantons et il terminait son article en disant: "La formation doit être renforcée à tous les niveaux et la réduction des ressources octroyées aux Hautes Ecoles doit être repensée." C'est pour cette raison que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera le fractionnement et soutiendra les trois demandes.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Die Fraktion Die Mitte hat den vorliegenden Auftrag und die dazugehörige Empfehlung des Staatsrats aufmerksam beraten. Ich habe keine Interessenbindungen zu deklarieren, war jedoch lange an der Universität Freiburg tätig.

Le but du mandat qui nous est soumis est de donner à l'Université les moyens pour compenser certaines pertes qu'elle encourt en raison de la baisse des subventions et transferts financiers entre notre canton et les autres cantons mais aussi entre notre canton et la Confédération. Force est de constater que cette baisse est substantielle et durable, elle est dommageable en soi mais prend des dimensions cumulées au fil des années, qui péjorent massivement le développement de l'offre d'enseignement, de recherche, et de services et conseils dispensés à Fribourg.

Meine Damen und Herren, die Universität Freiburg und ihre Fakultäten erbringen Höchstleistungen in zahlreichen Bereichen. Sie tun dies im interkantonalen Vergleich seit vielen Jahren mit bescheidenen Mitteln. Während andere Kantone die finanzielle Ausstattung ihrer Unis konsequent und teilweise massiv ausgebaut haben, sind wir in den letzten zwei Jahrzehnten stark zurückgefallen, wie Frau de Weck deutlich gemacht hat.

Die Uni Freiburg hat seit dem Jahr 2000 ihre Immatrikulationen um 21 Prozent gesteigert. Damit steht sie im Vergleich aller Universitäten des Landes abgeschlagen auf dem letzten Platz. Die zweitletzte Uni im Klassement erhöhte ihre Studierendenzahlen um 41 Prozent; meine Damen und Herren, das ist doppelt so gut wie Freiburg. Im Durchschnitt steigerten die Schweizer Universitäten ihre Einschreibungen um fast 68 Prozent, einige haben sie gar verdoppelt oder verdreifacht.

Vous l'aurez compris, chères et chers collègues, Fribourg n'a pas profité de l'impressionnante expansion du nombre de personnes inscrites dans les universités suisses depuis l'an 2000. Cette situation a des conséquences particulièrement néfastes sur les finances de notre Université, qui compte traditionnellement un nombre très important d'étudiants extracantonaux. En plus des pertes au niveau des subventions fédérales et des contributions financières intercantionales, cette perte durable de l'attractivité prive Fribourg des moyens nécessaires à son développement et cela depuis une décennie et demie.

Mesdames et Messieurs, dans le paysage hautement compétitif de la formation et de la recherche universitaire, 15 ans sont une éternité. Eh oui, l'Université a fait sa part pour rétablir la situation, elle cible ses investissements, elle améliore sans cesse sa gouvernance stratégique et opérationnelle et, il faut le souligner, elle a augmenté les taxes d'immatriculation. Les

étudiants inscrits à Fribourg paient les taxes semestrielles les plus élevées de Suisse, dépassées seulement par les universités de St-Gall et de la Suisse italienne, qui fonctionnent davantage comme des hautes écoles privées.

Unsere Fraktion steht einstimmig hinter dem Ziel des eingereichten Auftrags. Eine Aufteilung des Mandats kommt für uns nicht in Frage. Die Universität hat jetzt Bedarf nach zusätzlichen Mitteln, sie hat Bedarf nach massiv erhöhten Mitteln, meine Damen und Herren, und zwar dauerhaft. Der vorliegende Auftrag ist ein erster Tropfen auf den heissen Stein, er ist das absolute Minimum, um die Attraktivität der Uni Freiburg wieder progressiv zu steigern.

Construire le site de la Tour Henri est une nécessité absolue. Investir enfin, après des années d'attente dont le contenu est une nécessité tout autant urgente. Je pense à la recherche fondamentale et appliquée, au personnel enseignant et scientifique, aux professeurs et chercheurs, chargés de cours, conseillers aux études, assistantes et assistants et au personnel administratif et technique, bref aux offres d'enseignement et aux ressources humaines qui font la force de toute université.

Le groupe Le Centre refusera donc le fractionnement et cela avec conviction et je vous appelle à voter en faveur de la transmission du mandat tel qu'il a été déposé. Chaque franc investi dans notre Université rapporte 2 frs en valeur ajoutée à notre collectivité. Il s'agit là d'un rendement de 100%, il existe peu, voire pas d'investissement qui garantisse un retour plus conséquent.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas d'intérêt particulier à signaler avec cet objet si ce n'est que l'Université de Fribourg est la raison de mon établissement dans ce canton, il y a de ça 22 ans. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui soutiendra pleinement et avec conviction ce mandat visant à assurer les moyens suffisants pour notre Université.

En effet, la planification financière pour l'Université doit être revue et aurait dû l'être depuis des années. L'apport et l'importance des hautes écoles pour Fribourg est connue et reconnue pour notre canton, il est dès lors d'une importance stratégique de renforcer les moyens financiers de l'Université pour lui permettre de garder sa place dans le paysage académique suisse, comme cela a été mentionné par mes préopinants. Le mandat de base sur les besoins identifiés par l'Université pour assurer une pérennité de ses missions doit être assuré. La dotation pour l'entretien minimal des infrastructures et la compensation du manque à gagner lié à la perte due à la révision de l'AIU, deux aspects du mandat, ne devraient pas susciter de question et sont même une évidence. Contrairement à ce que répond le Conseil d'Etat, c'est la même évidence qui doit s'imposer pour le financement de besoins supplémentaires en personnel à hauteur de 2,2 millions. Pour maintenir son niveau et son attractivité, tant sur le plan de la recherche que sur le plan de l'enseignement et des services de base, il faut permettre à l'Université d'enfin s'adapter au niveau de son personnel. Nous rappelons notamment un retard de l'Université en termes de dotation en ressources humaines, en particulier dans le domaine du support administratif et une sous-dotation du personnel non académique. Comme l'écrit le Conseil d'Etat dans sa réponse, une école universitaire qui n'avance pas est une haute école qui recule. Le refus de consacrer des moyens suffisants à l'Université ces dernières années, avec une politique budgétaire simpliste et inadéquate l'a fortement ralenti et lui a fait prendre du retard. Avec ce mandat, c'est une étape pour permettre à notre Université d'avancer à nouveau et il faut rappeler que ce ne doit pas se faire au détriment des autres hautes écoles, c'est bien un investissement global supplémentaire pour renforcer l'enseignement, la formation et la recherche que nous devons envisager pour notre canton et son avenir. Au début de cette législature, nous nous devons de donner des moyens et un signal fort dans ce sens.

Ainsi, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra à l'unanimité et avec conviction ce mandat et s'opposera à son fractionnement.

**Schneuwly Achim** (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Urheber dieses Auftrags und Mitglied des Senats unserer Universität. Ich äussere mich heute in meinem Namen.

Wir wissen, im interkantonalen Vergleich gibt unser Kanton im Verhältnis zum Bruttoinlandprodukt am meisten für die Bildung aus. Wir wissen auch, unser Kanton liegt mit dem Anteil der öffentlichen Bildungsausgaben von 35 Prozent an den Gesamtausgaben an der Spitze. Wir wissen zudem: Unsere Universität ist nicht nur für die Ausbildung zuständig, sie ist auch in der Forschung und Innovation tätig. Ausserdem ist unser Kanton zweisprachig, unsere Universität hat also zusätzliche und grössere Ausgaben.

J'aimerais vous montrer avec un petit exemple pourquoi notre Université a besoin de moyens supplémentaires pour le financement de nouveaux besoins en personnel. L'année passée, j'ai commandé auprès de l'Université le rapport d'autoévaluation en version allemande. On m'a répondu que ce rapport n'existe que dans la version française. Mesdames, Messieurs, nous vivons à Fribourg, canton bilingue et notre Université n'a pas le temps et pas les moyens suffisants de faire et d'imprimer le rapport en deux langues. C'est très, très triste. Je vous prie de soutenir notre mandat et de refuser le fractionnement.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Comme une pâte sans levain, comme une terre sans graine, l'Université sans moyens dignes ne peut se développer et continuer à offrir une formation de grande qualité. Pour éviter que le rectorat ne puisse se contenter

de gérer ou d'administrer les maigres fonds qu'il a à disposition et qu'il ait les moyens de conduire notre Université comme pool d'excellence et de formation, il est essentiel que l'on se mette aujourd'hui à envisager, à avoir une vision pour notre Université à long terme, tant elle est profitable de tous points de vue au canton de Fribourg. La politique des demi-mesures qui a été menée jusque-là et pendant ces plusieurs décennies passées doit cesser, il faut que ce soit aujourd'hui le tournant pour le financement de notre Université. Cela me fâche quand je lis que le Conseil d'Etat donne l'impression qu'il nous fait un cadeau en compensant le manque à gagner dû à la révision de l'Accord intercantonal universitaire, puisque le canton est lui-même responsable de la mauvaise négociation avec les autres cantons, notamment alémaniques, et de ce fait-là, il y a une réelle perte mais qui est due aux services de la Direction de l'instruction publique de l'époque.

Au niveau des infrastructures, c'est clair qu'elles sont largement sous-entretenuées et c'est franchement le temps maintenant que l'on investisse là-dedans pour éviter qu'il y ait un nouveau plafond de salle de classe qui s'effondre et qu'il y ait un scandale qui serait très dommageable pour notre Université. Quant aux besoins de personnel, je crois qu'on a montré dans l'intervention que l'on a faite, avec notre excellente présidente du Sénat, à quel point l'Université est sous-dotée en personnel par rapport au nombre d'étudiants et pour cela, il est temps de réagir. Et puis, par rapport bien entendu à la Tour-Henri, là, j'émet un souhait pour que notre commissaire, et j'espère pouvoir compter sur son engagement, pour qu'elle s'investisse aussi activement pour ce dossier de la Tour-Henri pour ne pas se contenter de rester passive dans un dossier qui est géré par d'autres départements.

Voilà, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera le fractionnement et vous proposera d'accepter l'entier des prétentions afin de donner à notre pain un peu plus de levain et donner des vraies graines qui puissent fleurir dans notre canton.

**Schwander Susanne** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine Interessenbindung anzumelden, ausser, dass ich den Auftrag mitunterzeichnet habe. Selber habe ich eine Berufslehre absolviert und kenne die Universität nur von aussen.

Diejenigen, welche mich gut kennen, werden sehr erstaunt sein, dass ich hier das Wort ergreife, bin ich doch eine glühende Vertreterin der Berufslehre mit ihren verschiedenen Weiterbildungsmöglichkeiten. Diese höheren Berufsfachausbildungsdiploome werden oft zu Unrecht als minderwertig gegenüber einem universitären Abschluss wahrgenommen, denn auch das Gewerbe sucht dringend Auszubildende. Diese ungleiche Wahrnehmung ist jedoch heute nicht Thema. Auch die Jugendlichen mit einer Berufslehre können dank der Vielseitigkeit dieser Ausbildungsmöglichkeit später ein Studium absolvieren. In der Wirtschaft werden junge Menschen mit einem solchen Ausbildungsverlauf gesucht, denn sie kennen die Berufe von der Praxis her und nicht nur deren Theorien. Es ist daher wichtig, dass wir in Freiburg eine umfassende Ausbildung anbieten können.

Im letzten Jahr habe ich an einem Anlass teilgenommen, in welchem eine Direktorin mit kurzen, sachlichen Worten die aktuelle Lage der Universität schilderte. Dies liess mich aufhorchen. Wir haben eine Volluniversität und diese muss sich entwickeln und sachgerechte Leistungen erbringen können, denn die Qualität des Unterrichts ist sehr wichtig. Das kann nur mit genügend Ressourcen, vor allem in finanzieller Hinsicht, geschehen.

Wir dürfen nicht einzig die Kostenseite ansehen. Nicht zu unterschätzen ist der wirtschaftliche Faktor der Universität. Die Studierenden finanzieren ihren Lebensunterhalt durch Beiträge der Eltern, durch Stipendien, gehen jedoch auch zu 36 Prozent einer Erwerbstätigkeit nach. Diese Arbeitsleistung ist wichtig im Umfeld. Weiter zeigt eine Studie zur Freiburger Uni eine gesamte regionale Kaufkraftinzidenz von rund 85 Millionen Franken. Der Beitrag zur regionalen Wertschöpfung ist unsicher, wird jedoch in der Statistik mit rund 227 Millionen Franken eingesetzt.

Aus den vorgenannten Gründen bitte ich Sie, den Auftrag zu unterstützen.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du mandat et une majorité de notre groupe rejoint, dans les grandes lignes, l'avis du Conseil d'Etat. Par conséquent, nous accepterons le fractionnement, respectivement l'attribution de moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures et la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'Accord intercantonal universitaire. Par contre, comme le propose le Conseil d'Etat, nous rejetons le volet relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement des besoins en personnel additionnel. En effet, nous pensons que cette analyse doit être intégrée au plan financier 2023-2027, en cours d'élaboration dans les Directions, en évitant de privilégier ou de préteriter certains secteurs de l'Etat au préalable. En outre, les besoins de personnel doivent aussi être mis en relation avec la convention d'objectifs 2023-2027 que devra signer l'Université.

Le groupe de l'Union démocratique du centre reconnaît toute l'importance qu'apporte notre Université au canton de Fribourg, aussi bien en termes d'attractivité qu'au niveau de l'économie cantonale, et ne s'oppose pas sur le principe à donner plus de moyens à notre Université. Mais il faut aussi reconnaître que beaucoup de cerveaux formés dans notre Université profitent finalement à d'autres zones économiques, peut-être plus dynamiques que nous, les étudiants fribourgeois ne représentant que 24,3% des effectifs estudiantins de l'Université de Fribourg alors que nous y consacrons 8,3% de notre produit intérieur brut, le taux le plus élevé de Suisse. Ceci dit, nous pensons aussi qu'il serait bien que l'Université de Fribourg soit plus ouverte à la recherche de financements externes, notamment auprès du monde économique, à l'instar de ce qui se pratique dans

d'autres universités, notamment en Suisse alémaniques ou dans les Ecoles polytechniques. En Suisse romande et à Fribourg en particulier, nous avons le sentiment que les milieux académiques sont toujours réfractaires à l'apport de financements provenant de grandes entreprises, ils craignent de vendre leur âme au diable. Or, dans le monde actuel, il n'y a pas de raison de créer une paroi étanche entre les milieux économiques et académiques, sans pour autant aller jusqu'à ressembler au modèle anglosaxon, où des fonds d'aide se chiffrant en dizaines de milliards sont versés aux meilleures universités du pays. Nous pensons que notre Université peut faire un bout de chemin, ou du moins poursuivre un chemin plus en avant vers le monde de l'entreprise et trouver ainsi de nouvelles sources de financement qui profiteraient au premier chef à l'institution et aux étudiants qui la fréquentent.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens comme coauteur par rapport à ce mandat pour soutenir l'Université de Fribourg. Je ne partage pas du tout l'avis que vient d'exprimer le collègue Peiry par rapport à la situation de l'Université. Il y a quelques jours, j'accompagnais un groupe de Confédérés à travers la ville de Fribourg et à un moment donné on me dit: "Mais quels sont les atouts de Fribourg? Qu'est-ce que vous mettriez en avant de Fribourg?" Je leur ai répondu spontanément: "C'est l'Université de Fribourg." C'est vraiment pour moi un peu le fanion de notre canton depuis toujours. Heureusement qu'on a et qu'on aura toujours cette Université qui est forte et qu'il faut soutenir. Il y a probablement, c'est la seule université de Suisse, peut-être même d'Europe, où on peut dans toutes les facultés avoir une formation complète, en français, en allemand et selon les facultés vous allez même être trilingue parce qu'une bonne partie des cours se donnent, ou la documentation est en anglais, donc c'est une véritable force pour notre canton, pour la ville de Fribourg, d'avoir cette Université. Elle a beaucoup donné déjà pour l'économie de notre canton. M. Vuilleumier l'a dit tout à l'heure, c'est à cause ou grâce à l'Uni qu'il est toujours ici à Fribourg. Il y a beaucoup de jeunes qui viennent se former, des cerveaux, et ensuite restent dans notre canton et je pense que c'est une excellente chose. Je suis inquiet d'entendre les propos de M. Altermatt et de M<sup>me</sup> de Weck, qui me disent que la situation de l'Uni se dégrade. Il faut la soutenir, il faut faire attention par rapport aux comparaisons nationales, il y a une diminution de l'évolution du nombre d'étudiants et c'est ça qui est important. Ce n'est pas qu'on doit viser le plus possible d'étudiants, mais il faut la qualité, il faut que dans le ranking notre Université se positionne bien, c'est un point fort de celle-ci.

Dans la réponse du Conseil d'Etat il est mentionné que le canton de Fribourg donne le plus et est le premier canton suisse par rapport au PIB à plus de 8%. Moi, je crois qu'on peut en être fiers, de ce ratio-là, c'est une bonne chose. Les Fribourgeois ont toujours été derrière la formation des jeunes et j'en suis très satisfait. Par contre, si on se compare à Bâle-ville et qu'on dit que Bâle-ville par exemple donne un 4%, j'ai été plus loin par rapport au PIB, il faut savoir que le PIB de Bâle-ville est trois fois supérieur à celui du canton de Fribourg. Donc comparaison n'est pas raison, parce que si on compare jusqu'au bout, c'est exactement l'inverse, le résultat. Il faut absolument soutenir notre Université, ça a été dit, ce n'est pas seulement l'aspect financier mais aussi en personnel. Il faut qu'elle puisse rester à flot, qu'elle puisse continuer son mandat et qu'on puisse être fiers de notre Université. À titre personnel j'aimerais encore savoir ce qu'il en est de la Tour-Henri? Parce que c'est un des points centraux du futur développement de notre Université. Si, Madame la Conseillère d'Etat, vous pouviez dire quelques mots par rapport à la situation... J'ai entendu dire que 2022 devrait être l'année du départ de ce grand projet, qui amènera naturellement un grand plus, on ne pourrait en être que satisfaits.

Finalement, je ne peux vous recommander qu'une chose, c'est de refuser le fractionnement et de soutenir notre mandat tel que proposé, pour le bien de notre Université et de notre canton.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel. Il y a quelques minutes je rapportais pour les comptes de l'Université, respectivement de la DICS. Point moins discuté de ce mandat, il veut 300 000 frs pour des entretiens supplémentaires. Mesdames, Messieurs, je sais bien que les comptes ne sont pas toujours bien écoutés par les députés, mais l'Université reporte systématiquement des montants d'investissement et d'entretien: 11 millions en 2021 et cela depuis plusieurs années. Ne devrait-on pas plutôt utiliser les montants à disposition dans le budget "Université" pour ces investissements et ces entretiens avant de vouloir en donner des supplémentaires?

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Je voudrais juste répondre brièvement à nos collègues Peiry et Kolly. Par rapport aux chiffres, notamment en comparaison avec le PIB, c'est un mauvais critère de comparaison. Ce qu'il faut regarder c'est participation du canton par rapport à l'entier du budget et là-dessus, Fribourg n'en est qu'à 43% alors que dans les autres cantons, que ce soit Vaud, que ce soit Berne, que ce soit Genève, que ce soit Bâle, ils sont clairement en-dessus. Là-dessus, on est clairement plus faibles et il nous faut vraiment repenser. Et puis, il y a clairement... Si on regarde ce qu'apporte l'Université pour le canton, ce n'est pas uniquement d'un point de vue financier et il y a clairement un ruissellement des investissements que l'on fait à l'Université pour les commerces, pour les promoteurs immobiliers, etc... Ça apporte aussi de la vie sans quoi Fribourg aurait la même ambiance que Moudon un mardi soir, par exemple.

Par rapport au report d'investissements que cite mon collègue Kolly, il faut le personnel pour pouvoir dépenser cet argent, il faut le personnel administratif pour pouvoir mettre en oeuvre les projets et dépenser cet argent et là, l'Université est clairement sous-dotée.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Le Conseil d'Etat remercie les députées et les députés auteurs du mandat pour leur soutien à l'Université de Fribourg, soutien qui est également partagé par le Conseil d'Etat, qui reconnaît aussi l'importance de l'Université pour notre canton. Comme il a été mentionné dans la réponse au mandat, la formation constitue l'un des atouts principaux du canton de Fribourg, tant par son positionnement au niveau national qu'en tant que moteur de son développement économique et social. Ainsi, le Conseil d'Etat propose de suivre les députés mandants sur deux de leurs trois demandes. Concernant les infrastructures, le Conseil d'Etat a déjà affirmé que le canton a l'ambition et les moyens d'investir dans les prochaines années pour le développement de l'Université avec un très, très grand besoin de rattrapage sur le parc immobilier universitaire, qui - vous le savez - est aujourd'hui largement sous-entretenu. La construction de la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire est en cours. Pour répondre plus précisément à M. le député Dafflon, le planning pour la construction du bâtiment pour la faculté de droit, le projet Tour-Henri, prévoit une mise à l'enquête cette année, en 2022 et un projet d'exécution d'ici le milieu de la législature. Des projets sont en cours d'analyse pour l'assainissement du bâtiment de chimie sur le Plateau de Pérolles et les besoins en locaux pour le Master en médecine sont intégrés à part entière dans le projet de Pôle Santé dans le secteur de Bertigny, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'HFR. Ainsi, les investissements à venir devraient se monter pour l'Université à près de 500 millions dans une perspective d'une dizaine d'années, en fonction de l'avancement des travaux qui sont en cours de planification. Cela souligne véritablement la volonté de l'Etat de soutenir ces Hautes Ecoles et l'Université en particulier. De plus, dans le contexte du regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université, la construction d'un nouveau bâtiment qui fera office de campus commun au futur centre de formation à l'enseignement est intégré dans les discussions et les travaux en cours menés par le comité de pilotage mis en place pour préparer ce regroupement.

Concernant la compensation du manque à gagner dû à l'adhésion au nouvel Accord intercantonal universitaire, l'AIU 2019, le Conseil d'Etat constate effectivement que celui-ci aura une répercussion financière négative pour l'Université, avec une diminution de recettes estimée à 2,77 millions dès l'année 2024. Cette diminution de recettes sera couverte par l'Etat en faveur de l'Université.

Concernant le dernier aspect du mandat, c'est-à-dire l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement de nouveaux besoins en personnel, la situation est extrêmement complexe et relève d'un fragile équilibre dans la détermination du budget de l'Etat et du plan financier pour la législature. Toutes les demandes de chaque direction ont été transmises à la Direction des finances et le Conseil d'Etat s'attelle à trouver des solutions dans un esprit d'égalité de traitement et de détermination des priorités. Je suis obligée ici de vous rappeler, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, que la Constitution cantonale impose au Gouvernement d'équilibrer son budget de fonctionnement. Il est donc impératif de trouver des solutions et des compromis entre tous les besoins, toutes les demandes provenant des institutions et des services de l'Etat et d'en assurer le financement sur le long terme, sans mettre en danger cet impératif d'équilibre budgétaire.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les député-e-s, le Conseil d'Etat vous invite à fractionner le présent mandat, à accepter le volet visant l'attribution de moyens supplémentaires pour l'entretien des infrastructures et la compensation du manque à gagner dû à la révision de l'AIU et à rejeter le volet relatif à l'attribution de moyens supplémentaires pour le financement des besoins en personnel additionnel tout en réitérant sa volonté de trouver des solutions équilibrées en faveur de l'Université mais également en faveur des autres hautes écoles situées dans le canton et de la formation en général et plus largement de tous les secteurs de l'Etat, dans le cadre de son plan financier en cours d'élaboration. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter le mandat. Je vous remercie de votre attention.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est refusé par 82 voix contre 19. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrmi Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 19.*

*Ont voté non:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB),

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 82.*

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 82 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 82.*

*Ont voté non:*

Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP). *Total: 17.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Postulat 2021-GC-170****Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu ou pas qualifié**


---

Auteur-s:	<b>Emonet Gaétan</b> (PS/SP, VE) <b>Aebischer Eliane</b> (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Dépôt:	<b>03.11.2021</b> (BGC novembre 2021, p. 4706)
Développement:	<b>03.11.2021</b> (BGC novembre 2021, p. 4706)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>05.04.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1587)

---

**Prise en considération**

**Riedo Bruno** (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Schweizerischen Volkspartei. Das vorliegende Postulat fordert eine Bestandesaufnahme des bestehenden beruflichen Weiterbildungsangebote für gering- und unqualifizierte Personen im Kanton Freiburg. Weiter fordert das Postulat, dass auch bewährte europäische Modelle geprüft werden sollen und, falls als zielbringend erachtet, in unserem Kanton zu übernehmen seien.

Der Staatsrat zeigt in seiner Antwort auf, in welchen Bereichen und durch welche Organisationen solche Weiterbildungsangebote in der Schweiz und auch im Kanton Freiburg bereits angeboten werden und in Zukunft noch verbessert und vermehrt angeboten werden sollen. Er signalisiert auch, dass eine Analyse der aktuellen Situation willkommen sei und bereits vorgesehen war.

Der Staatsrat empfiehlt jedoch nicht, eine eigene Analyse der vorhandenen europäischen Modelle im Bereich der Grundkompetenzen Ausbildung in Auftrag zu geben, sondern sich auf eine bereits mit der gleichen Absicht gestartete Untersuchung abzustützen, sobald diese vorliegt.

Eine Analyse der vorhandenen beruflichen Weiterbildungsmöglichkeiten für gering- oder unqualifizierte Erwachsene wird aus Sicht der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt. Eine eigene, zusätzliche Prüfung von bewährten europäischen Modellen wird von unserer Fraktion jedoch abgelehnt. Somit sind wir auf der gleichen Linie wie der Vorschlag des Staatsrats, und wir nehmen Kenntnis von dieser Anpassung. Mit dieser Anpassung können wir dem Postulat zustimmen.

**Aebischer Eliane** (PS/SP, SE). So gut die Weiterbildungsmöglichkeiten für qualifizierte Personen in unserem Land und in unserem Kanton ausgebaut sind, so schlecht stehen wir bezüglich gering- oder nichtqualifizierten Arbeitenden da. Mit dem vorliegenden Postulat und dem daraus resultierenden Bericht erhoffen sich Herr Emonet und ich eine umfassende Analyse und daraus resultierend Massnahmen, welche die Situation auch wirklich verbessern. Eine Bestandesaufnahme der vorhandenen Angebote für die berufliche Weiterbildung von gering- oder unqualifizierten Menschen ist ein Muss, will man deren Situation mittel- oder langfristig verbessern. Diese Liste muss dann aber selbstverständlich auch noch in geeigneter Weise kommuniziert werden und die richtigen Empfänger und Empfängerinnen finden.

Der Kanton muss seine Verantwortung wahrnehmen, damit auch der einzelne Freiburger seine und die einzelne Freiburgerin ihre Verantwortung wahrnehmen kann. Das einfache Prinzip der Hilfe zur Selbsthilfe kann hier einen wesentlichen Teil dazu beitragen, dass auch diejenigen ohne Berufsausbildung oder mit geringer Qualifikation auf dem Arbeitsmarkt wieder eine reelle Chance haben.

Das Postulat spricht zudem das interessante Programm "Einfach besser! ... am Arbeitsplatz" an. Unter diesem Titel fordert der Bund Weiterbildungen im Bereich Grundkompetenzen, die auf die Herausforderungen am Arbeitsplatz zugeschnitten sind. Das Projekt wird von unserem Kanton unterstützt, daher finden wir es auch legitim, eine Bilanz ziehen zu lassen, um allenfalls Korrekturen vornehmen zu können.

Der Staatsrat empfiehlt die Annahme des Postulates, weist aber darauf hin, dass ein Blick über die Schweizer Grenze hinaus eher schwierig sein könnte. Wenn Erfahrungen bereits gezeigt haben, dass europäische Vergleiche in diesem Kontext weder sinnvoll sind noch wertvolle Erkenntnisse liefern, können wir mit dieser Lücke im geforderten Bericht gut leben. Wir sind erfreut über die offenen Ohren des Staatsrates für unser Anliegen, bedanken uns für die positive Antwort und empfehlen allen, das Postulat anzunehmen.

**Baeriswyl Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit dem zur Diskussion stehenden Geschäft habe ich insofern eine Interessenbindung, als ich als Schuldirektor direkt mit der Bildung zu tun habe, nicht aber mit der beruflichen Weiterbildung für Erwachsene. Ich spreche im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

In der Schweiz leben wir von der Ressource Bildung, das ist unsere ganz grosse Investition. Aber aufgepasst! Wir investieren und trotzdem fallen Menschen durch die Maschen, die nur gering- oder gar unqualifiziert sind. Einige dieser Menschen empfangen Sozialhilfe und finden in der Arbeitswelt kaum mehr Anschluss - ein Teufelskreis also.

Wir unterstützen das vorliegende Postulat, weil es Wege aufzeigt, wie diesem Missstand begegnet werden kann. Insbesondere bestehende Projekte müssen genau angeschaut und die richtigen Schlüsse daraus gezogen werden. Die Bestandaufnahme des beruflichen Bildungsangebots für gering- oder unqualifizierte Personen und die Festlegung der entsprechenden Zugangsbedingungen ist sinnvoll. Auch der Einblick in die Freiburger Bilanz des Projekts "Einfach besser! ... am Arbeitsplatz" ist anzustreben. Hier stellt sich bloss die Frage, warum dies nicht schon längst passiert ist.

Von internationalen beziehungsweise europäischen Erfahrungen zu profitieren, ist ebenfalls anzustreben. Diese Modelle zu prüfen, zu vergleichen und allenfalls bei uns umzusetzen, ist anspruchsvoll und wurde durch die interkantonale Konferenz für Weiterbildung bereits in Auftrag gegeben.

Wir unterstützen das Postulat, teilen aber die Auffassung des Staatsrats, dass der erwähnte Bericht zu den europäischen Modellen abgewartet werden soll und dass die Zusammenarbeit mit anderen Kantonen gesucht wird.

**Bapst Pierre-Alain** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe PLR-PVL. Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer avec cet objet.

Dans leur postulat, les députés Gaëtan Emonet et Eliane Aebischer ont, entre autres, demandé un état des lieux de l'offre actuelle de formation professionnelle continue adressée aux personnes peu ou pas qualifiées. Ils souhaitent également connaître le bilan fribourgeois du projet "Simplement mieux au travail" financé par le SEFRI et promu dans notre canton par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

En parcourant l'annuaire statistiques du canton de Fribourg, j'ai découvert les informations suivantes: notre canton comptait 9100 personnes inscrites dans un ORP en 2019. Le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale est stable pour les trois dernières années sous revue, 2018, 2019 et 2020. Il se situe autour des 7200 personnes. Parmi ces 7200 bénéficiaires, environ 2200 sont âgés de moins de 17 ans. La classe d'âge avec le plus de bénéficiaires est celle des 46-55 ans, avec environ 1200 personnes, alors que les 56-64 ans et 65 et plus représentent une part plus petite de bénéficiaires. Dans ce même annuaire, je n'ai pas trouvé d'information précise sur le domaine visé par les postulants.

Le groupe PLR-PVL partage l'avis exprimé par le Conseil d'Etat dans sa réponse au postulat, à savoir que le fait d'avoir peu ou pas de qualifications constitue un obstacle sur le marché du travail et que la formation continue des adultes peu ou pas qualifiés est un moyen efficace pour réduire la dépendance durable à l'aide sociale. Le groupe PLR-PVL relève au passage qu'un grand nombre d'entreprises de notre canton, et de manière générale en Suisse, se trouvent actuellement face à des difficultés, parfois très grandes, lors de recrutements. C'est dans ce sens que la formation continue peut également jouer un rôle important, notamment pour synchroniser la réinsertion des personnes en recherche d'emploi, avec les besoins du marché du travail.

Finalement, le groupe PLR-PVL souligne que la loi fédérale sur la formation continue relève de la responsabilité individuelle, tout en ajoutant que les employeurs, tant publics que privés, favorisent la formation continue de leurs collaborateurs. Un nombre toujours plus grand d'entreprises l'a bien compris et investit massivement dans la formation continue, certains allant jusqu'à développer des partenariats avec des écoles ou encore créer leur propre académie.

Il va de soi que pour atteindre les objectifs visés, il est primordial que chaque partie, employé et employeur, s'implique dans la démarche pour que celle-ci soit couronnée de succès.

C'est dans ce contexte que le groupe PLR-PVL soutiendra ce postulat à l'unanimité.

**Raetzo Tina** (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Nous avons pris connaissance avec attention du postulat de nos collègues Emonet et Aebischer ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. En premier lieu, la formation continue professionnelle revêt une importance accrue en raison des mutations

technologiques, économiques et organisationnelles qui appellent une mise à jour continue des qualifications des travailleurs actifs. On l'a vu, le COVID-19 a accéléré cette tendance en ouvrant la voie à une nouvelle ère technologique. Dans ce contexte, l'amélioration des compétences de base, prévue par exemple dans le projet "Simplement mieux au travail", contribue à améliorer la position des travailleurs sur le marché de l'emploi. Comme l'ont souligné nos collègues, l'absence de formation professionnelle de base est l'un des premiers facteurs du recours à l'aide sociale.

En deuxième lieu, le vieillissement de la population active plaide en faveur de la formation continue. Conformément au rapport de l'OCDE, les groupes âgés de la population active ont un niveau de formation initiale inférieur à celui des travailleurs plus jeunes. Or, ils suivent également moins de formations que leurs cadets. La formation continue permet en outre de combattre ce double désavantage et favorise les seniors actifs. Par exemple, le projet "Vision 2030" du Service de la formation professionnelle, qui propose une analyse gratuite de la situation pour les adultes à partir de 40 ans, répond à ce défi, puisqu'il permet d'identifier le besoin de nouvelles compétences.

Enfin, j'attire l'attention sur la législation fédérale, qui prévoit des aides financières allouées aux cantons. Pour 2021-2024, 1,5 million de francs de subventions sont prévues, à condition que l'Etat de Fribourg mette à disposition le même montant.

Nous avons été surpris d'apprendre, dans la réponse du Conseil d'Etat, que le canton ne remplit pas cette condition et qu'on ne pourra donc pas bénéficier de l'ensemble des subventions 2023 prévues par le SEFRI, subventions qui permettraient entre autres de financer certains projets que j'ai mentionnés.

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de l'analyse de la situation, puisque la loi sur la formation des adultes prévoit que l'Etat contribue à améliorer le niveau de formation des personnes ayant peu ou pas de qualifications.

En conclusion, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient ce postulat à l'unanimité. Nous sommes persuadés que la formation professionnelle continue doit être encouragée par les pouvoirs publics et nous attirons l'attention qui doit être portée sur l'analyse de la situation concernant les subventions fédérales et le montant cantonal prévu à cet effet.

**Emonet Gaëtan** (*PS/SP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet qui nous occupe, si ce n'est que je suis enseignant et auteur du postulat.

Comme en convient le Conseil d'Etat dans sa réponse à notre postulat, il est démontré que l'absence de formation professionnelle de base est l'un des facteurs du recours à l'aide sociale. La volonté politique des autorités scolaires cantonales, romandes et suisses est d'agir pour que 95% des jeunes jusqu'à 25 ans deviennent titulaires d'une certification du niveau secondaire II, formation générale et professionnelle, et que ces jeunes puissent s'insérer harmonieusement et durablement dans la société et dans le marché du travail. Cet objectif est tiré d'une priorité politique de la CDIP. Malheureusement, cet objectif est difficile à atteindre et, malgré les efforts consentis par le Service de la formation professionnelle et l'adoption pour les jeunes adultes de Vision 2030, trop de jeunes restent sans solution, respectivement sans formation, ce qui impactera de manière durable leur vie d'adulte.

La formation continue reste pour tous et pour toutes un élément essentiel afin de rester compétitifs sur le marché du travail. Cette formation continue est d'autant plus importante pour le public peu ou pas qualifié.

Comme l'a soulevé ma préopinante dans sa réponse, le Conseil d'Etat admet aussi qu'il peut faire mieux, soit augmenter son budget pour toucher l'ensemble des subventions du SEFRI pour 2023. Nous allons suivre cet aspect à l'avenir et attendons avec impatience les réponses à notre postulat sur ce point.

Je tiens à remercier tous les intervenants et tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de notre postulat, tout comme bien sûr le groupe socialiste, qui le soutiendra sans réserve. Ce postulat permettra de donner une image de la formation continue dans notre canton, respectivement avec la mise en place de projets nationaux, de faire le bilan de l'avancée de certains concepts et, surtout, de mettre en exergue des pistes d'amélioration pour une frange de la société qui ne demande qu'à pouvoir trouver un espoir professionnel.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Par postulat déposé et développé le 3 novembre 2021, les députés Gaëtan Emonet et Eliane Aebischer précisent qu'en Suisse la formation continue est très développée pour les personnes qualifiées, titulaires d'une formation supérieure. Ils font remarquer qu'à l'opposé, notre pays se situe parmi les plus mauvais élèves en Europe quand il s'agit de formation continue adressée à un public peu ou pas qualifié. Ils soulignent que dans certains cantons, des mesures ont été prises mais que les résultats et les moyens mis à disposition semblent peu conséquents. Ils rappellent enfin que l'absence de formation professionnelle de base est l'un des premiers facteurs du recours à l'aide sociale.

Les députés Emonet et Aebischer demandent un état des lieux de l'offre actuelle de formation professionnelle continue adressée aux personnes peu ou pas qualifiées. Ils souhaitent aussi connaître le bilan fribourgeois du projet "Simplement mieux au travail" financé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et promu par

notre Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA). Ils demandent enfin que les modèles européens ayant fait leurs preuves soient examinés et que la possibilité de leur mise en oeuvre dans notre canton soit étudiée.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, la numérisation, l'automatisation ainsi que l'évolution rapide des différentes branches de l'économie ont des impacts non négligeables sur l'ensemble des personnes évoluant sur le marché du travail. C'est particulièrement le cas pour le public adulte peu ou pas qualifié. Le Conseil d'Etat convient que la formation continue est un élément essentiel pour chacune et chacun, afin de rester compétitifs sur le marché de l'emploi et pour maintenir une certaine employabilité tout au long de sa vie professionnelle.

Der Staatsrat befürwortet die Unterstützung der Weiterbildung. Gleichzeitig verweist er jedoch auf Artikel 5 des Bundesgesetzes über die Weiterbildung, worin festgelegt wird, dass der einzelne Mensch die Verantwortung über seine Weiterbildung trägt. Die öffentlichen und privaten Arbeitgeber begünstigen die Weiterbildung ihrer Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter. Bund und Kantone tragen in Ergänzung zur individuellen Verantwortung und zum Angebot Privater dazu bei, dass sich Personen ihren Fähigkeiten entsprechend weiterbilden können.

Plusieurs projets et mesures sur le thème des compétences de base pour les adultes ont été lancés ces dernières années, principalement soutenus par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. Par exemple, le projet "Simplement mieux au travail" est porté par le SEFRI et soutenu par l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat rejoint les députés et adhère à l'idée de demander un bilan de ce projet au SEFRI concernant le canton de Fribourg.

Dans un second exemple, l'Etat de Fribourg subventionne un certain nombre d'entités de formation impliquées dans le domaine des compétences de base pour les adultes afin de faire diminuer le coût d'accès aux cours et de faciliter l'accès à tous. Ce projet est également co-financé par le SEFRI, qui verse un montant conséquent à condition que chaque canton concerné participe financièrement à hauteur égale. Nous parlons ici de montants avoisinant le demi-million de francs par année.

Dans ce cadre, un examen du financement de cette thématique par le canton de Fribourg sera évidemment positif et permettra d'informer sur la possibilité d'utiliser au mieux les aides fédérales octroyées par le SEFRI. Une analyse de la situation est ainsi la bienvenue et l'on peut dire que ce postulat tombe à point nommé. Par conséquent, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 96 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bündel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice

(GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 96.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

## Postulat 2021-GC-148

### Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire

---

Auteur-s:	<b>Sudan Stéphane</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, GR</i> ) <b>Dénervaud Caroline</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	<b>06.10.2022</b> ( <i>BGC octobre 2021, p. 3909</i> )
Développement:	<b>06.10.2022</b> ( <i>BGC octobre 2021, p. 3909</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>15.03.2022</b> ( <i>BGC mai 2022, p. 1597</i> )

---

#### Prise en considération

**Sudan Stéphane** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec le dossier: je suis co-auteur de ce postulat, directeur d'école et enseignant au CO.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre instrument parlementaire. Dans le cas présent, le fractionnement proposé ne me pose pas un problème insurmontable. En effet, l'élaboration du rapport de synthèse et les pistes d'amélioration de la coordination des mesures de soutien existantes fera ressortir le catalogue des mesures y relatif. Le but principal de notre postulat est donc de coordonner toutes les mesures d'aide existantes dans l'aide de nos élèves en difficulté, en rupture scolaire et de les exploiter au maximum, passant ainsi de l'efficacité de celles-ci à leur efficacité. Parfois, une mesure prend trop de temps à être mise en place ou est inadéquate face aux problèmes constatés, ceci au détriment de tous les partenaires de l'école (élèves, parents, enseignants).

Nous avons une boîte à outils très fournie en mesures d'aide: travailleurs sociaux, mesures SED, classes-relais, directions d'école, médiateurs, mesures d'aide ordinaire, mesures d'aide renforcée, SEJ, auxiliaires de vie scolaire, psychologues, psychomotriciens, pédopsychiatres, brigade des mineurs itinérante et la liste de ces mesures de soutien n'est pas exhaustive. Il faut juste un rangement de cette boîte, pour agir rapidement et employer un instrument adéquat à bon escient.

Pour construire notre école fribourgeoise, nous avons besoin de nombreuses et différentes compétences, toutes utiles et nécessaires selon les cas. Une seule de ces compétences ne peut peut-être pas tout résoudre, mais un faisceau de celles-ci, utilisé judicieusement, peut apporter des solutions adéquates et l'intention du Conseil d'Etat d'améliorer cette coordination est en parfaite concordance avec la majeure partie de notre demande.

Pour terminer et illustrer mes propos par une image médicale: on ne demande pas à un chirurgien de venir retirer une écharde dans le doigt d'un patient, mais un aide-soignant ne peut pas pratiquer une opération à coeur ouvert. Toutes les compétences sont importantes et nécessaires, mais nous devons avoir un plan et une stratégie pour les utiliser de manière efficace.

Je vous remercie de soutenir ce postulat comme proposé.

**Galley Liliane** (*VEA/GB, FV*). Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec le présent objet, mis à part mon poste de directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, fonction qui m'incite à m'intéresser de près au bien-être et aux conditions de vie de ces jeunes.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt de la réponse au postulat des députés Stéphane Sudan et Caroline Dénervaud demandant, d'une part, d'établir un catalogue des différentes aides gravitant autour de l'école et de les coordonner afin de les rendre plus efficaces et, d'autre part, de revoir la dotation des services de logopédie, psychologie et psychomotricité (les SLPP), dont les normes nous parlent d'un temps que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître. L'école, en ce temps-là, vivait sous d'autres lois. Mais à l'heure actuelle, ils sont une ribambelle, les élèves aux besoins aussi particuliers que leur diversité et leur vivacité.

Je sais que vous avez maintenant envie de chanter la suite et ne me remerciez pas pour le ver d'oreille. Je vais poursuivre plus prosaïquement pour commenter la réponse du Conseil d'Etat.

S'il partage le constat de la complexification des difficultés psychosociales et éducatives vécues par les élèves, il répond en mettant l'accent tout d'abord sur le climat scolaire, ce qui est louable en soi, mais ne répond pas complètement à la demande des postulants relayant les besoins du terrain. La situation est la suivante: nous avons d'un côté des élèves en difficulté ou en souffrance, des enseignants qui font de leur mieux et des parents souvent démunis; en face, un éventail d'offres d'aide et de soutien intéressantes et pertinentes, mises en œuvre par des professionnels aguerris, mandatés par le canton ou les communes.

Le problème qui se pose n'est pas tant l'offre en soi, mais plutôt de faire correspondre ou « matcher » les besoins des uns avec les soutiens des autres. Et pour cela, il faut non seulement une coordination des offres entre elles, mais aussi une compréhension fine de la situation vécue par ces enfants et ces jeunes. En effet, il n'est pas toujours aisé de distinguer une difficulté d'apprentissage ou de développement d'un trouble fonctionnel ou de difficultés de comportement, tant les manifestations de ces difficultés sont mêlées et parfois similaires.

Il n'est pas plus simple de déterminer rapidement si c'est à la médiation, aux TSS, au service de psychologie scolaire ou encore à l'unité mobile ou au programme Choice qu'il faut faire appel. Pour démêler tout cela, il faut bien sûr du temps, mais également des moyens pour comprendre la situation et mettre en place un processus reliant de manière pertinente l'offre à la demande ou au besoin.

Le domaine des addictions s'est penché sur cette question il y a déjà plusieurs années et le canton de Fribourg bénéficie depuis lors d'un dispositif cantonal d'indication avec un volet spécifique pour les mineurs. Ce dispositif définit *des procédures et des outils communs afin de viser la meilleure adéquation entre les besoins d'une personne souffrant ici d'addiction et les prestations fournies, ainsi qu'un suivi de la prise en charge dans le temps*. Ce modèle issu du domaine de la santé pourrait peut-être devenir source d'inspiration pour le domaine scolaire.

Le mettre en place n'épargnera cependant pas la recension et la mise en évidence des différentes offres - peut-être pas sous la forme d'un catalogue imprimé, statique, donc rapidement périmé, mais éventuellement dans une version numérique, dynamique et évolutive.

En janvier 2022, de nouvelles normes sur les services de logopédie, psychologie et psychomotricité sont entrées en vigueur définissant des dotations en EPT sur la base de critères objectifs et transparents. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce changement tout en espérant que la mise à jour des critères se fera désormais de manière plus régulière en fonction de l'évolution des besoins.

Aussi, fort de ces réflexions, le groupe VERT·E·S et allié·e·s suivra majoritairement la proposition du Conseil d'Etat de fractionner ce postulat.

Ce faisant, le groupe soutient à l'unanimité l'acceptation du volet concernant la coordination des mesures existantes et, majoritairement, le rejet du volet concernant le catalogue de mesures et la révision du système de dotation des SLPP.

**Bapst Bernard** (UDC/SVP, GR). Je prends la parole au nom du groupe UDC. Je n'ai pas de liens d'intérêt avec cet objet.

Le postulat relève une aggravation des comportements inadéquats chez les élèves dans les établissements scolaires. Ce constat est plutôt universel: on le relève dans la littérature scientifique et professionnelle, mais aussi sur le terrain. Les comportements inadéquats sont l'une des premières sources de burnout et d'abandon du métier par les enseignants. Dans le canton de Fribourg, cela concerne particulièrement les degrés 9H, 10H et 11H, même si les difficultés comportementales peuvent survenir à tout âge.

La réponse du Conseil d'Etat relève l'importance du climat scolaire. C'est juste. Le climat scolaire et plus particulièrement le climat de classe soutiennent une gestion adéquate de la classe et des comportements.

De plus, comme le montre une étude récente menée dans le canton de Fribourg, les élèves sont sensibles à ce climat et prennent en compte différents aspects de celui-ci (en particulier les aspects relationnels et réglementaires) lorsqu'ils, par exemple, évaluent la compétence de leur enseignant.

Cela dit, si la loi scolaire relève effectivement l'importance du climat, ce qui est attendu des écoles en la matière n'est pas clair et l'interprétation des articles 4 et 51 peut être faite de manière très large et très subjective, selon le bon vouloir de chaque direction.

Si la loi encourage effectivement un bon climat scolaire, on ne sait pas très bien comment ni par quels biais.

Ensuite, le règlement sur la scolarité obligatoire précise différentes mesures pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des élèves, certes. Ici, les articles font surtout référence aux élèves en difficulté d'apprentissage ou de développement et aux élèves en situation de handicap ou de troubles fonctionnels.

Très souvent, ces élèves ont effectivement un suivi mis en place dès l'école primaire, qui fonctionne bien, mais rappelons que le postulat relève spécifiquement une aggravation des comportements des élèves et non une aggravation de leurs difficultés scolaires.

On en vient donc aux élèves présentant d'importantes difficultés comportementales. C'est précisément ici que les mesures proposées sont en inadéquation avec les besoins du terrain. Si nous reprenons les articles cités (96 et 97 RLS), on remarque très vite que les mesures proposées interviennent dans la gestion de crises liées à des difficultés comportementales. Il s'agit donc de mesures réactives, mises en place souvent dans l'urgence et dans des classes dans lesquelles le climat s'est déjà beaucoup détérioré. Force est de constater qu'il est souvent trop tard et que la route vers un climat de classe sain est souvent trop longue lorsque ces mesures ont été mobilisées. Notons également au passage que ces mesures sont mises en place très rapidement dans certains milieux mais que parfois les délais d'attente peuvent être de plusieurs mois (jusqu'à 5 à 6 mois). C'est le cas des CO dans les villes par exemple. Il existe donc un réel besoin de propositions et de soutiens proactifs dans ce domaine visant à promouvoir un climat de classe sain.

Enfin, nous déboucherons sur une question: 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire, c'est effectivement une ressource bienvenue; est-ce qu'une différenciation sera faite en fonction des besoins des établissements? Par exemple en fonction du milieu socio-économique ou encore du nombre de demandes annuelles moyen?

Je terminerai par: "Soyons plus proactifs que réactifs". Une majorité du groupe acceptera le fractionnement.

**Savoy Françoise** (*PS/SP, SC*). Je me permets quelques commentaires à la réponse du Conseil d'Etat. Je suis adjointe de direction au cycle d'orientation de Marly.

Je confirme qu'un catalogue des mesures d'aide à l'intention des élèves existe et nous pouvons y accéder très facilement via la plateforme Friportail. Je confirme que les élèves aux besoins particuliers sont au bénéfice d'aménagements dans le cadre des compensations de désavantages. Cependant, avant qu'un enfant ne soit soutenu dans sa scolarité, un diagnostic doit être posé par un psychologue ou une logopédiste. Je constate sur le terrain que les délais de prise en charge des enfants sont toujours trop longs.

Enfin, il est important de relever que les travailleurs sociaux engagés ne sont pas des thérapeutes.

Je propose d'accepter le fractionnement de ce postulat et je demande au Conseil d'Etat, dans l'élaboration de son rapport de synthèse explicitant les pistes d'amélioration des mesures de soutien, de prendre en compte les points suivants:

- > Les classes-relais doivent faire l'objet d'un bilan.
- > Un outil de collaboration entre les établissements scolaires et le SEJ doit être créé.

**Zermatten Estelle** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce postulat et je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL.

La majorité du groupe partage les avis exprimés dans la réponse du Conseil d'Etat. Nous ne trouvons donc pas nécessaire d'élaborer un catalogue des différentes mesures d'aide existantes, car la loi scolaire ainsi que son règlement, tout comme la loi sur la pédagogie et son règlement, comprennent toutes les dispositions légales requises pour un climat favorable et des mesures égalitaires.

Toutefois, nous soutenons la proposition qu'une analyse du fonctionnement ait lieu afin de garantir une meilleure coordination des différents dispositifs mis en place.

Dans ce sens, le groupe PLR-PVL va accepter en grande majorité le fractionnement de ce postulat.

**Thévoz Ivan** (*UDC/SVP, BR*). J'exprime mon lien d'intérêt concernant ce postulat: sur notre domaine agricole et arboricole, nous avons actuellement un jeune homme encore au CO ayant quelques problèmes de comportement à l'école et qui, aujourd'hui, travaille sur notre ferme.

Je ne vais pas m'exprimer sur les raisons et les circonstances des problèmes de ce jeune homme en milieu scolaire, je ne suis pas psychologue ou psychiatre et je ne veux surtout pas l'être. Néanmoins, depuis quelques mois, ce garçon a commencé à travailler sur notre ferme, de façon sporadique au départ, puis beaucoup plus soutenue aujourd'hui. La direction du cycle d'orientation de ce jeune homme a remarqué qu'à chaque fois que celui-ci venait travailler dans le grand air broyard, à s'occuper de l'entretien des arbres fruitiers, en passant par le désherbage des cultures ou s'occupant de la récolte des fruits et légumes, il devenait beaucoup plus calme à l'école, au point que son professeur principal a tout fait pour qu'il vienne plus souvent travailler à Russy. Aujourd'hui, ce jeune homme a trouvé une place d'apprentissage d'agriculteur pour cet été dans une ferme du canton. Malgré que celui-ci ne soit pas fils d'agriculteur, il investit avec ses petites économies dans l'achat

d'arbres fruitiers et de divers animaux de basse-cour. Une véritable métamorphose a eu lieu, uniquement du fait que celui-ci a travaillé de ses propres mains, en développant des compétences en collaboration avec notre famille.

Je suis d'avis que ce genre de procédé doit être davantage mis en avant par le Conseil d'Etat. Les jeunes à comportement difficile ayant à disposition des moyens permettant de se dépasser dans des métiers physiques, permettraient que l'écolage de ces jeunes soit beaucoup mieux assimilé et que ceux-ci trouvent plus rapidement une voie professionnelle avec un épanouissement à la clé.

Pour cela, je préconise d'accepter le fractionnement du postulat en question.

**Beaud Catherine** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Tout d'abord, je déclare que je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que j'ai la chance d'être une maman comblée de 3 enfants de 11, 8 et 4 ans, dont les deux plus grands sont en âge scolaire.

Le groupe Le Centre a étudié attentivement la réponse présentée par le Conseil d'Etat sur le postulat des députés Stéphane Sudan et Caroline Dénervaud.

Nous constatons que cette réponse est complète et qu'elle contient les explications demandées. Toutefois, nous nous permettons les observations suivantes: En premier lieu, nous sommes contents d'apprendre que le Conseil d'Etat partage le constat de la récurrence et de la complexification des difficultés psychosociales et éducatives vécues par des enfants de l'école obligatoire à des âges de plus en plus jeunes. Toutefois, bien que de nombreuses mesures de soutien soient existantes et définies dans les bases légales, il est primordial que celles-ci soient utilisées et coordonnées de manière adéquate par les différents partenaires afin de pouvoir répondre au mieux à chaque situation.

A cette fin, une analyse du fonctionnement de la coordination des mesures se relève pertinente.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre soutient la proposition du Conseil d'Etat de fractionner ce postulat.

**Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Les auteurs du postulat, les député-e-s Stéphane Sudan et Caroline Dénervaud, demandent au Conseil d'Etat d'élaborer un catalogue des différentes mesures d'aide existant dans l'école et de les coordonner pour en améliorer l'efficacité. Ils demandent également au Conseil d'Etat de reconsidérer les normes Macheret relatives au subventionnement par l'Etat de la part communale des services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP).

Tout d'abord, le Conseil d'Etat tient à relever que le constat fait par les député-e-s, à savoir l'augmentation et la complexification des difficultés psychosociales et éducatives vécues par les élèves, est bien réel et il nous est connu. Les dernières études récemment publiées le confirment, notamment celle de l'Observatoire suisse de la santé, qui montre une grande augmentation de la souffrance psychique chez les adolescents.

Afin de faire face à cette évolution, les établissements scolaires ont à leur disposition différentes mesures permettant de répondre aux besoins de chaque élève avec le plus d'adéquation possible. Une attention particulière est mise sur la qualité du climat scolaire dans la réglementation en vigueur. Les différentes mesures de soutien existantes sont ainsi répertoriées dans les bases légales (loi scolaire et loi sur la pédagogie spécialisée avec leurs règlements respectifs) et sont bien connues des directions d'établissements. Le renforcement du travail social en milieu scolaire, décidé ici même au Grand Conseil, vient soutenir cet arsenal sur le terrain. L'analyse et la réponse aux besoins des élèves devraient donc se voir améliorées.

La position centrale de ces professionnels au sein des écoles facilitera également la coordination des mesures de soutien existantes avec les intervenants et les intervenantes du réseau. L'implication de ces différents spécialistes pour chaque cas spécifique et son évolution dans le temps nécessitent bien entendu des efforts de coordination importants. Une amélioration de cette coordination a été entreprise notamment lors de la cantonalisation des services d'intégration spécialisée. Elle se poursuit désormais avec la mise en oeuvre progressive du concept du travail social en milieu scolaire.

Pendant, le Conseil d'Etat est conscient du bénéfice d'une coordination toujours plus fine et bien maîtrisée entre les unités et les professionnels concernés directement ou indirectement par les mesures de soutien en milieu scolaire. Cela permettra de faire face à l'augmentation des besoins des élèves le plus adéquatement possible. Dans ce sens, des pistes d'amélioration pourraient encore être étudiées et rassemblées dans un rapport de synthèse, d'où l'importance de ce postulat pour nous livrer ces informations.

Finalement, comme indiqué plus haut, l'autre point mentionné par les auteurs était la réévaluation des normes Macheret relatives au subventionnement des SLPP. Ces normes ont été revues au 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin de tenir compte de l'évolution des besoins. Elles sont réglées dans les directives transmises aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à fractionner le postulat en deux: tout d'abord, accepter la partie visant à expliciter au mieux les pistes d'amélioration pour une meilleure coordination des mesures de soutien et les rassembler dans un rapport de synthèse. C'est cet élément-là qu'il est important et urgent de connaître aujourd'hui. Par contre, nous vous

demandons de rejeter la demande d'établir un catalogue des mesures de soutien, car celles-ci sont déjà listées dans les bases légales et bien connues des directions d'écoles.

> Au vote, le fractionnement de ce postulat est accepté par 96 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 96.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 2.*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce postulat (rapport de synthèse) est acceptée par 94 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pauchard

Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 94.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte). *Total: 4.*

*Se sont abstenus:*

Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce postulat (catalogue de mesures) est refusée par 82 voix contre 10. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP). *Total: 10.*

*Ont voté non:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre

(GR,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 82.*

*Se sont abstenus:*

Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Postulat 2021-GC-157

### Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois

Auteur-s:	<b>Kubski Grégoire</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Dépôt:	<b>15.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 4702)
Développement:	<b>15.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 4702)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>29.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1571)

#### Prise en considération

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité du club culture du Grand Conseil et co-auteur de cet objet.

Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, mais cette réponse sent bon l'autosatisfaction. Avec tout le respect que j'ai pour vos services, Madame la Conseillère d'Etat, cette réponse sent un peu le doux parfum du fonctionnaire satisfait. Je ne me moque pas bien entendu des fonctionnaires, je travaille moi-même à la Confédération. Mais là, on peut et on doit faire mieux. C'est clair qu'il y a des exemples comme Gion's Tears ou Euphonia. L'élite de la musique dans le canton fonctionne, mais il y a un vrai problème au niveau de l'enseignement de la musique et de l'initiation à la musique dans ce canton. J'en veux pour preuve deux exemples:

1. Les chœurs, que ce soient les chœurs d'église ou les chœurs laïques. Il y a un réel manque de relève, alors qu'on est toujours en train de se dire que Fribourg a une tradition chorale extraordinaire. En fait, cette tradition chorale est en train de se gripper et il nous faut réagir maintenant, si on veut éviter que la moitié des chœurs disparaissent d'ici 10 à 20 ans.
2. Le 1<sup>er</sup> mai. Je ne sais pas, chers et chères Collègues, si vous êtes resté(e)s à la maison pour écouter les chanteurs du 1<sup>er</sup> mai. Un constat assez clair: malheureusement la qualité baisse de manière dramatique. Cela montre bien qu'il y a un problème au niveau de l'enseignement, déjà primaire, de la musique dans notre canton.

J'étais un peu étonné de lire la conclusion de votre réponse, Madame la Conseillère d'Etat, puisque vous n'avez pas proposé de fractionner, mais d'un autre côté vous proposez de ne retenir un rapport que sur certains points. Là, je suis un peu dubitatif et je vous demande, du moment que ce postulat est accepté, que soient traitées l'entier des questions et en particulier la problématique de la formation des professeurs, puisque là il y a un réel challenge. En effet, beaucoup de professeurs de l'école primaire n'ont maintenant plus besoin de se former ou peuvent éviter de se former au niveau musical. Il y a également la question importante d'avoir des intervenants externes, par exemple des gens de la Haute école de musique, qui puissent intervenir dans les classes primaires pour faire de la sensibilisation au niveau des questions musicales.

De même, je souhaite vraiment qu'il y ait ce sondage et cette étude sur l'initiation à la musique dans tous les établissements scolaires du canton, parce qu'il y a une grande disparité entre certains directeurs d'établissement. Certains font venir des ensembles ou des groupes pour que les enfants puissent s'essayer à la fanfare, à des instruments à cordes, et d'autres ne font rien du tout. Je pense que c'est important qu'on puisse avoir, au niveau de tous les établissements scolaires, ce qui se fait là-dessus.

Je crois qu'il ne faut pas nous reposer sur l'action, bien sûr importante, des parents pour poursuivre la tradition musicale dans ce canton. Je vous propose donc d'accepter ce postulat, pas seulement pour protéger vos oreilles au prochain 1<sup>er</sup> mai mais vraiment pour entretenir cette culture musicale dans le canton.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mon seul lien avec ce postulat est d'avoir été le fondateur et président de la fédération fribourgeoise des chorales durant 13 ans.

Là-haut sur la montagne, l'était un vieux canton, murs de nombreux ensembles, toit de compositeurs devant la porte une école formatrice. L'air ne fait malheureusement plus la chanson et les ambitions pour la formation musicale à l'école obligatoire ont été fortement réduites. Le canton de Fribourg a une longue tradition de musique, chorale et instrumentale. L'art choral fribourgeois fait même partie des traditions vivantes et du patrimoine immatériel de l'Unesco. Je ne voudrais pas rappeler ici tous les bienfaits de la musique chez les enfants ou la société en général. Le fait est qu'un contact positif et complet durant la scolarité obligatoire est un des facteurs importants pour donner l'envie de pratiquer la musique et de se former. Durant leur cursus, les enseignants peuvent totalement échapper aux cours de musique. La musique étant une discipline exigeante, pas étonnant qu'ensuite au primaire, la musique est la branche qui est sciée en premier lorsqu'il manque des heures en classe. Le niveau de l'enseignement de cette discipline dépend trop du bon vouloir des enseignants, de leurs intérêts ou qualités propres. Ils sont malheureusement parfois un peu démunis.

Il y a quelques années, le peuple suisse a voté un article constitutionnel en soutien à la formation musicale. Les effets réels sont peu visibles. Des pistes d'amélioration de la formation, des synergies et des outils sont possibles. Le club de la culture a déposé ce postulat demandant de faire une analyse relative à la formation de musique à l'école obligatoire. Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat déposé avec seulement une partie des points proposés.

Make music great again! Comme tout le groupe du Centre, nous proposons d'accepter ce postulat avec l'entier des points posés par le groupe culture.

**Glauser Fritz** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis tromboniste et complète l'harmonie et les rythmes de plusieurs ensembles. Je suis aussi choriste.

Le PLR-PVL a bien étudié et discuté ce postulat pour plus d'efficacité des mesures d'aide en milieu scolaire. Nous sommes d'accord et convaincus que la musique est très importante pour le bien-être de l'être humain, autant en l'écoutant qu'en la faisant. Il est incontestable aussi que la musique a un effet très positif sur le développement de nos jeunes. C'est une réalité, nos ensembles de musique, comme les fanfares ou les chœurs, ont de plus en plus de problèmes pour recruter et trouver de la relève.

Nous sommes d'accord que la situation mérite d'être analysée. Suite aux réponses aux questions posées, des pistes d'amélioration peuvent être trouvées, comme passer par des améliorations au niveau de l'enseignement et de la formation de nos enseignantes et enseignants. Une collaboration entre la HEP et la Haute école de musique est à poursuivre.

Avec ces considérations, le groupe PLR-PLV, dans sa grande majorité, vous invite à soutenir ce postulat.

**Savoy Françoise** (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis maman de trois enfants en âge de scolarité obligatoire et je chante dans un chœur.

Ce postulat est pour moi très important, car il défend l'ensemble des enfants qui ne connaissent pas la musique, qui ne chantent pas dans un ensemble, qui ne jouent pas d'un instrument, qui n'ont qu'au travers de l'école la chance de découvrir les vibrations de la musique pour oser devant les autres, s'harmoniser en groupe et développer le sens de l'écoute.

Chers Collègues, l'objet de ce postulat est bien de questionner une pratique active de la musique à l'école avec ses camarades. Je tiens à relever que malgré la mise en application du PER et du Lehrplan 21, dont les objectifs sont remarquables, malgré la création de nouveaux moyens d'enseignement de la musique, malgré un renforcement du programme SAF, l'enseignement de la musique à l'école obligatoire semble souffrir de plusieurs maux, dont principalement le manque de pratique musicale dans de nombreux cercles scolaires. Par exemple, le programme Culture et école est très apprécié et offre une ouverture culturelle à encourager. Cependant, il ne représente pas une réponse à la faible pratique musicale. Pourrait-on considérer que les objectifs de l'enseignement de l'éducation physique sont atteints en emmenant les élèves assister à un match de Gottéron? Non. L'Etat a sa responsabilité. Etre spectateur, c'est bien, mais être acteur, c'est mieux.

**Raetzo Carole** (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet et m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Ce dernier a pris connaissance avec attention du postulat de notre collègue Grégoire Kubski, sur les pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois.

Le cours de musique est le cours où on est libre, où on s'amuse, où on rigole. Le cours de musique permet de s'évader, de penser à autre chose. Nombreux sont ceux à qui ces propos rappelleront de bons ou mauvais souvenirs des cours de musique

suis à l'école. Pour certains, faire de la musique consiste à jouer avec des objets et s'approprier le monde du son et du rythme. Pour d'autres, le plaisir de chanter, d'écouter, de partager des moments en musique, sont des moments précieux dans leur rythme hebdomadaire. Pour d'autres enfin, faire de la musique trouve son essence dans les cours d'initiation ou par leur pratique assidue d'un instrument au Conservatoire ou à l'école de musique spécialisée. A ce sujet, soyons sincères: rares sont les enfants qui ont vraiment du plaisir à pratiquer longuement leur instrument au quotidien, en y trouvant du plaisir et de l'amusement. Cependant, ces enfants-là existent. C'est pourquoi l'enseignement de cette discipline à l'école obligatoire est un élément-clé pour stimuler et favoriser la pratique musicale des jeunes de notre canton. Or, au niveau primaire, il faut reconnaître que la formation musicale dispensée à la HEP n'est pas suffisante, surtout depuis que cette institution ne dispense plus des cours d'instruments aux étudiants et étudiantes. De plus, certains d'entre eux n'ont plus pratiqué l'art musical depuis la fin du CO, cette branche étant optionnelle au gymnase. Ce sont certes des enseignements généralistes, mais il est attendu tout de même quelques compétences pour enseigner la musique. N'est-il pas aberrant que pour enseigner l'allemand jusqu'en 8H on exige un C1, alors que l'on peut enseigner la musique sans aucune formation de base? Or, l'enseignement est un vecteur important de la motivation dans la transmission de son savoir et dans la qualité de son enseignement.

Au CO, la situation est différente, les enseignants étant des spécialistes. Cependant, on peut relever également un souci dans la formation de base. En effet, deux voies sont ouvertes:

1. a première propose la Haute école de musique complétée ensuite par une formation pédagogique. Or, l'Université de Fribourg n'accepte pas les étudiants de la Haute école de musique, au motif qu'ils n'ont qu'une seule branche enseignable. Les étudiants doivent donc effectuer leur formation pédagogique à la HEP de Lausanne.
2. La seconde voie est celle d'un cursus au sein de l'Université, avec à la clé un bachelor dans trois disciplines, dont la musicologie très théorique, puis une formation pédagogique.

Au final, le choix d'une voie ou de l'autre sera peut-être dicté par l'inégalité salariale. En effet, un enseignant issu de la Haute école sera payé en classe 21, alors que l'enseignant issu de l'Université sera payé en classe 22.

Conclusion: dans sa réponse au postulat, le Conseil d'Etat prend note des préoccupations du club culture et propose donc de saisir cette opportunité en initiant une nouvelle analyse permettant d'évaluer la situation.

Le groupe VERT·E·S et alli·e·s propose donc à l'unanimité de soutenir ce postulat.

**Aebischer Susanne** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'accompagne professionnellement le Conservatoire de Fribourg, depuis 3 ans, et ceci dans l'analyse des enjeux que l'on retrouve dans le constat des auteurs de ce postulat. Moi-même, j'ai vécu de longues années au Conservatoire de Berne. Je n'ai pas choisi de faire une carrière de musicienne, mais la musique m'a apporté beaucoup de bienfaits dans mon évolution personnelle. Je m'exprime à titre personnel et je soutiendrai évidemment ce postulat.

Permettez-moi quelques remarques. Le constat qu'a fait tout à l'heure notre collègue UDC du bienfait que bénéficient des jeunes qui viennent travailler à la ferme, je pourrais le faire aussi pour des jeunes qui ont un potentiel énorme pour la musique. Aujourd'hui, à l'école et dans le monde professionnel également, on favorise des compétences mathématiques, d'analyse, de langues, des choses qui ne sont qu'avec la tête. Travaillant avec beaucoup d'adultes en entreprise, on remarque que les compétences musicales, apprendre à écouter les autres, jouer et travailler ensemble dans la collaboration et la coopération, sont des compétences qu'on apprend en jouant d'un instrument, en jouant dans un ensemble, un orchestre, une fanfare ou en chantant dans une chorale.

Avec les collaborateurs du Conservatoire, on a constaté également que les collaborations entre les institutions sont essentielles et que ça commence déjà à la Haute école pédagogique, cette notion de l'importance de jouer un instrument et de le maîtriser, même si on ne l'enseigne pas plus tard, est primordiale pour la prise de conscience.

Je félicite le Conseil d'Etat et l'administration de la collaboration et de l'échange que vous mettez en avant aussi dans votre réponse, Madame la Conseillère.

J'aimerais mettre en avant une idée, Madame la Conseillère d'Etat, c'est que dans le canton d'Argovie, où ils ont des écoles qui testent l'horaire continu, l'enseignement musical, même individuel, fait partie des plages que les élèves ont en étant à l'accueil extrascolaire ou en ayant l'horaire continu. Ca fait partie des horaires-bloc, comme l'enseignement du sport, où les clubs de sport collaborent avec les écoles. J'aimerais vous proposer d'étudier aussi cette possibilité, comme vous êtes aussi à la Direction de l'enseignement.

Avec ces remarques, je soutiendrai ce postulat et je vous invite à en faire de même.

**Glasson Benoît** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis père de trois enfants, dont deux qui étudient la musique au Conservatoire et qui jouent à la fanfare du village. Je prends la parole à titre personnel.

La musique et le chant font partie de notre culture et sont importants pour le développement de l'enfant et son implication dans la vie associative. Cependant, l'instruction et la formation culturelle de l'enfant sont aussi de la responsabilité des parents, tout comme la relève dans la fanfare est la responsabilité de la fanfare. L'Etat, via l'école primaire et secondaire, dispense déjà des cours de musique et, de ce fait, a pris sa responsabilité. L'amélioration pour l'enseignement de la musique engendrera des coûts supplémentaires, parce que les enseignants demanderont de l'appui et des salles de classe supplémentaires. Voyez le précédent postulat. N'augmentons pas le budget de l'Etat, ne soyons pas des fabricants d'assistés. Le citoyen doit aussi s'engager. On ne doit pas toujours se reposer sur l'Etat. J'aime la musique, je soutiens les sociétés de musique et la culture, mais pas de cette manière. Pour ces raisons, je ne soutiens pas ce postulat.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association suisse de musique, 67 000 musiciens en Suisse.

L'article constitutionnel qu'on a voté il y a 10 ans a comme objectif de renforcer la formation musicale, notamment celle des enfants et des jeunes. La Confédération et les cantons veillent dans leurs compétences à ce que l'enseignement musical à l'école soit de qualité. Eh bien, je trouve que c'est le moment pour le canton de Fribourg de rattraper ce retard en lien avec l'éducation musicale, d'en faire un phare dans notre canton, à tous les niveaux de nos institutions scolaires.

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport. Je n'ai pas de lien d'intérêt, si ce n'est que j'ai eu la chance et l'opportunité d'être membre du concours du 1<sup>er</sup> mai qui est organisé à Fribourg et que j'ai chanté depuis toujours.

Dans la réponse au postulat, on remarque que nous avons plein de programmes, mais des programmes qui, à mon avis, restent trop théoriques. Où est la pratique effective dans les écoles? Lorsqu'on parle avec les enfants qui sont venus chez moi très peu nombreux chanter le 1<sup>er</sup> mai, qu'on leur demande comment se passe la musique à l'école, je dois dire que les réponses sont assez navrantes. Je regrette aussi le fait qu'on ait plus... C'était une des craintes que nous avions lorsque nous avons transformé l'Ecole normale en HEP, qu'en fait on perde cette force qui était à l'Ecole normale, c'est-à-dire d'avoir vraiment des personnes formées pour enseigner l'art choral dans les classes. En fait, on voit qu'après quelques années, malheureusement, cette réalité est bien présente. Je crois qu'il est temps, aujourd'hui, que des mesures plus pratiques, vraiment très fortes, soient prises, pour qu'on remette le curseur au bon endroit et qu'on revienne à une formation musicale essentielle déjà chez des enseignants qui se préparent, c'est-à-dire à la HEP, et qu'on trouve aussi des pistes concrètes pour que nos enfants puissent apprendre la musique à l'école, dans le cadre des programmes qui sont déjà donnés et déjà financés. Monsieur le Député, je crois que ce n'est pas nécessaire forcément d'avoir beaucoup plus de moyens. Mais il faut peut-être revenir à quelque chose de plus simple et moins théorique.

Donc, bien évidemment, je vais soutenir ce postulat pour essayer de retrouver la force qui était là dans notre canton, soit le chant choral et la musique.

**Schwaller-Merkle Esther** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessen: Ich bin praktisch mit Musik gross geworden und möchte mich aus diesem Grund meiner Vorrednerin Solange Berset anschliessen. Als langjährige Ausbilderin an der Pädagogischen Hochschule habe ich miterlebt, wie Musik aus den Lehrplänen gestrichen wurde - es hat einfach keinen Platz mehr in der Generalistenausbildung. Sie wurde in die freiwillige Lehrerfortbildung gesetzt und man hoffte, dass die Lehrer diese Fortbildungen auch besuchten, damit der Fortbestand einer guten Musikausbildung gewährleistet werden konnte. Aber dass die freiwillige Lehrerfortbildung andere Prioritäten hat, wissen wir alle und deshalb ist es zu dieser Situation gekommen, in der wir uns heute befinden.

Ich denke, es ist wichtig, dass wir die Generalistenausbildung an der Pädagogischen Hochschule überdenken, damit das Fach Musik wieder Platz hat und wir die Lehrpersonen richtig ausbilden können. In diesem Sinne bitte ich, das Postulat zu unterstützen und anzunehmen.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**. M. le Député Grégoire Kubski, au nom du club culture, demande au Conseil d'Etat d'étudier des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois.

Le Conseil d'Etat prend note des préoccupations décrites dans ce postulat, sur cet aspect si important de la culture de notre canton. En effet, la musique fait partie de la tradition fribourgeoise et le dynamisme de la scène musicale fribourgeoise actuelle est bien réel, comme le montrent les récents succès de Gion's Tears et de l'ensemble de cuivres Euphonia, sacré champion suisse de sa catégorie en novembre 2021.

Il existe également un réel engagement au sein de l'Etat de Fribourg, pour favoriser les conditions d'apprentissage de cette discipline. De nombreuses institutions du canton de Fribourg oeuvrent ensemble afin de promouvoir la musique et de favoriser ces conditions d'apprentissage à l'école. Plusieurs projets et initiatives le prouvent. L'heure avançant, je vous épargnerai la liste de tous ces projets et initiatives de notre canton.

Le postulat de M. le Député Kubski donne l'occasion de mener une réflexion ciblée sur une discipline impliquant de nombreuses institutions, qui travaillent au sein d'un réseau très complexe. Le Conseil d'Etat propose donc de saisir cette opportunité pour effectuer un rapport sur postulat afin d'analyser certaines pistes d'amélioration envisageables. Afin de gagner en efficience, il propose toutefois de concentrer son analyse sur les points suivants:

- > Une évaluation des forces et faiblesses du modèle fribourgeois relatif à la sensibilisation pratique à la musique en milieu scolaire dès le cycle primaire.
- > Une analyse des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique, à travers diverses formes de soutien aux enseignantes et enseignants généralistes.
- > Une réflexion sur les pistes de renforcement possible des synergies entre les centres de formation pédagogique HEP-CERF et les structures existantes et performantes en matière musicale pratique, c'est-à-dire le COF et l'HEMU.
- > Une liste des développements dans la formation musicale depuis la votation populaire sur l'article constitutionnel 67a de la Constitution, concernant cette discipline.
- > Une analyse des pistes d'amélioration pour les mesures visant la détection et le soutien aux jeunes talents.

J'ai bien entendu vos attentes concernant d'autres éléments demandés. Il en sera évidemment tenu compte.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose d'accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 9. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte). *Total: 78.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 9.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Election judiciaire 2022-GC-76****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 1**

---

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

---

## Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 85; blancs: 4; nuls: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Mircea-Ninel Cuzman*, à *Bulle*, par 80 voix.  
—**Election judiciaire 2022-GC-77****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 2**

---

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

---

## Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 97; blancs: 3; nuls: 2; valables: 92; majorité absolue: 47x.

Est élue *M<sup>me</sup> Eveline Garrido*, à *Fétigny*, par 91 voix.A obtenu des voix *M<sup>me</sup> Pascale Mottet*: 1.  
—**Election judiciaire 2022-GC-78****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 3**

---

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

---

## Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 86; blancs: 1; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M<sup>me</sup> Claudine Jaquier*, à *Prez-vers-Siviriez*, par 85 voix.  
—**Election judiciaire 2022-GC-79****Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 4**

---

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

---

## Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 94; blancs: 0; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M<sup>me</sup> Pascale Mottet*, à *Vauderens*, par 94 voix.  
—

**Election judiciaire 2022-GC-80**  
**Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Glâne - Poste 5**

---

Rapport/message: **11.04.2022** (*BGC mai 2022, p. 1531*)  
Préavis de la commission: **04.05.2022** (*BGC mai 2022, p. 1563*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 103; rentrés: 91; blancs: 7; nuls: 2; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Ethan Zaami, à Villars-sur-Glâne*, par 82 voix.

—

> La séance est levée à 12 h 05.

*Le Président:*

**Jean-Pierre DOUTAZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—